



PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

Communes de Punchy, Fonches-Fonchette,
Hattencourt et Liencourt-Fosse (80)

7-5-1 - ETUDE PAYSAGE

Juillet 2016 - Compléments Novembre 2017



PROJET DE PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE (Somme)

ETUDE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE



ATELIER DES PAYSAGES - Paysagistes dplg
Marc BLAISE et Mathilde LECUYER
76 560 Héricourt-en-Caux
tél/fax : 02 32 70 32 16
atelier-des-paysages@wanadoo.fr



PARTIE 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE	p.5
I. 1ère APPROCHE DU TERRITOIRE / DEFINITION DES AIRES D'ETUDE	
I-A. LOCALISATION DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	p.7
I-B. ENJEUX PAYSAGERS RECENSES DANS LES DOCUMENTS DE REFERENCE	p.8
I-C. CONTEXTE EOLIEN	p.12
I-D. LES UNITES PAYSAGERES	p.20
I-E. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE	p.21
I-F. L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	p.22
II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	
II-A. LA STRUCTURE DU PAYSAGE	p.25
II-B. RECONNAISSANCE ET ATTRAITS DU TERRITOIRE	p.27
II-C. PATRIMOINE PROTEGE	p.32
II-D. LES UNITES DE PAYSAGERES ET LES TENDENCES D'EVOLUTION	p.35
II-E. SYNTHESE DES SENSIBILITE A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	p.54
III. PERCEPTIONS VISUELLES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE INTERMEDIAIRE, ET CUMUL	
III-A. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE	p.69
III-B. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE LES + PROCHES	p.76
III-C. SYNTHESE DES SENSIBILITES DEPUIS LES LIEUX DE VIE PROCHES ET TRES PROCHES	p.83
III-D. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES AXES DE CIRCULATION	p.84
III-E. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES MONUMENTS PROTEGES	p.89
IV. SYNTHESE ET PRECONISATIONS	
IV-A. SYNTHESE DES SENSIBILITES PATRIMONIALES ET PAYSAGERES	p.92
IV-B. PRECONISATIONS D'IMPLANTATION	p.93
PARTIE 2 : PROJET D'IMPLANTATION ET PHOTOMONTAGES	p.94
I. PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE	
VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN	p.96
II. IMPACTS DU PROJET DE CHAMP SERPETTE	
II-A. PHOTOMONTAGES	p.112
II-B. SYNTHESE DES IMPACTS	p.119
II-C. MISE EN OEUVRE DU PROJET / INTEGRATION DES ELEMENTS CONNEXES	p.123

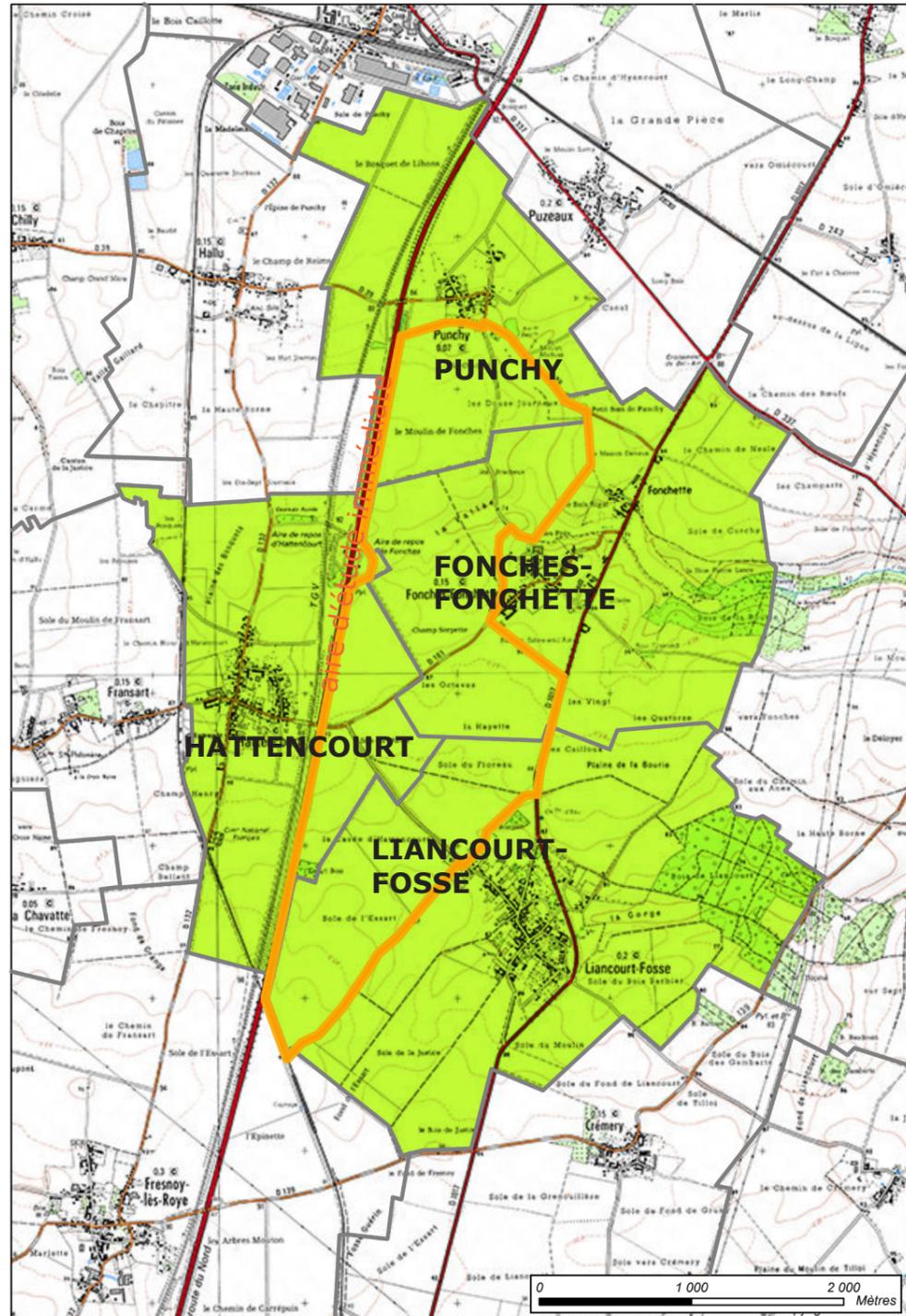
PARTIE 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

PARTIE 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE
CHAPITRE I : PREMIERE APPROCHE DU TERRITOIRE
ET DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

I. PREMIERE APPROCHE DU TERRITOIRE ET DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

I-A. LOCALISATION DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE A L'ECHELLE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE

L'aire d'étude immédiate pour le projet de parc éolien de Champ Serpette se situe sur les communes de Punchy, Fonches-Fonchette, Hattencourt et Liancourt-Fosse.



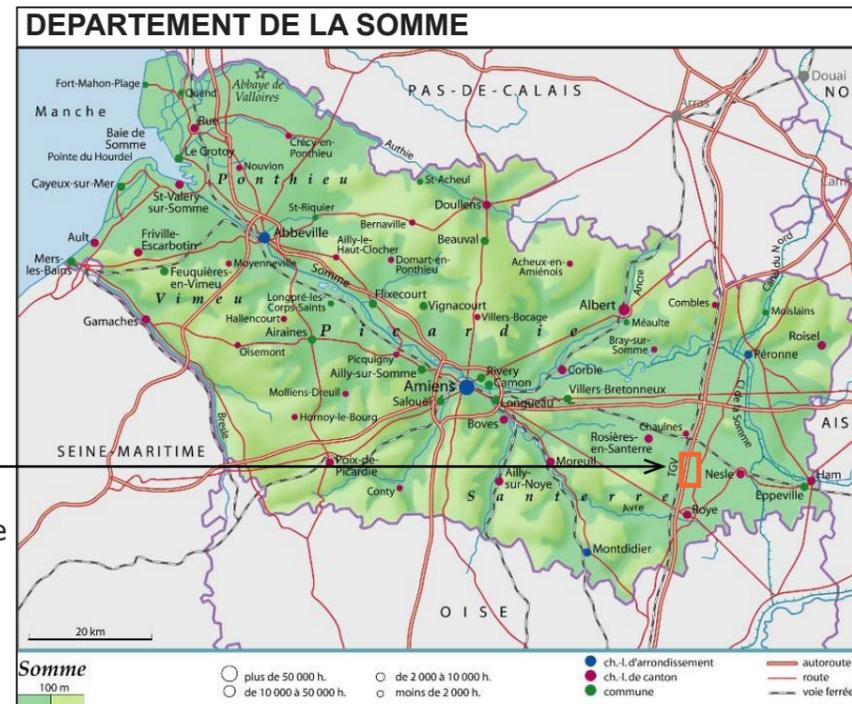
Carte de localisation du projet de parc éolien de Champ Serpette à l'échelle communale

Localisation de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette



Carte de localisation du projet de parc éolien de Champ Serpette à l'échelle de la Région des Hauts de France

Localisation de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette



Carte de localisation du projet de parc éolien de Champ Serpette dans le département de la Somme

Le projet de parc éolien de Champ Serpette se situe au coeur de la Région des Hauts de France, dans le département de la Somme. Les communes Fonches-Fonchette, Hattencourt et Liancourt-Fosse dépendent de la Communauté de Communes du Grand Roye ; la commune de Punchy dépend de la Communauté de Communes Haute Picardie.

Le coeur de l'aire d'étude immédiate se situe à environ :

- à 9 km de Roye
- à 21 km de Péronne
- à 27 km de Noyon
- à 34 km de Longueau/Amiens
- à 36 km de Saint-Quentin

I-B. LES ENJEUX PAYSAGERS RECENSES DANS LES DOCUMENTS DE REFERENCE

1 L'ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME

L'Atlas des Paysages de la Somme a été réalisé entre 2003 et 2006 sous la direction de la DIREN de Picardie ; il a été conçu, écrit et illustré par Bertrand Le Boudec et Hélène Izembard de l'Atelier Traverses.

Les six grandes entités historiques de la Somme y sont décrites, s'appuyant sur la permanence des traces historiques, les grandes lignes du socle géographique, le poids des données économiques, la spécificité des formes d'habitat, et les dynamiques auxquelles chacun de ces territoires est aujourd'hui confronté. **Le projet de parc éolien de Champ Serpette se situe dans la grande entité paysagère du Santerre.**

SECTEURS MAJEURS D'ENJEUX PAYSAGERS DU SANTERRE, définis dans l'Atlas des Paysages de la Somme, dans une aire d'étude éloignée d'une quinzaine de kilomètres autour du projet :

Enjeux liés à la gestion des paysages : Patrimoine paysager de la **vallée de la Luce**

Enjeux liés à la protection des paysages : Préservation des **silhouette emblématiques et préservées des villages** mis en scène par les voies romaines

Enjeux liés à la gestion des paysages : Patrimoine paysager de la **vallée de l'Avre**



Enjeux liés à l'aménagement des paysages : Développement lié aux **échangeurs sur les plateaux** traversés de grandes infrastructures (extensions urbaines, multiplication des zones d'activités...)

Enjeux liés à l'aménagement des paysages : **Canal à grand gabarit** Seine-Nord Europe

Cartographie des secteurs d'enjeux paysagers du Santerre - localisation du projet de parc éolien de Champ Serpette et d'une aire d'étude éloignée d'une quinzaine de kilomètres. Fond de carte extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

ENJEUX / ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME

Au chapitre développant les mutations du paysage du Santerre, l'Atlas précise que parmi les deux grands projets en cours «susceptibles d'entraîner des mutations sensibles sur le paysage», se trouve **le développement de parcs éoliens «qui pourrait s'étendre selon un arc englobant l'est du Santerre et le nord-est du Vermandois. La confrontation des éoliennes avec l'échelle du territoire et les repères émergents du paysage (clocher, village, éléments de patrimoine) sera l'un des enjeux majeurs de leur implantation».**

Parmi les autres enjeux paysagers mis en avant dans l'Atlas des Paysages :

> **Maintenir l'ampleur des plateaux ouverts** : insérer tout nouvel élément vertical dans les lignes de force du plateau.

> **Respecter les sites sensibles des vallées, ouverts aux vues** : Respecter la lisibilité des lignes de crêtes en évitant d'y implanter des constructions, aussi bien sur les hauts de versants eux-mêmes, que sur les sites de plateau découverts en retrait.

> **Maintenir la succession des paysages** : sur les plateaux ouverts, maintenir les repères ponctuels (arbres isolés, bosquets, réserves)

> **Construire avec le paysage** : Ancrer les nouvelles infrastructures et les zones d'activités dans la structure des paysages en s'appuyant sur les lignes de force existantes : parcellaire, reupture de pente, bois, bâti, infrastructures. Valoriser les axes de découverte des paysages. Eviter l'occupation des premiers plans en bordure immédiate des axes de découverte, et privilégier un aménagement par plans successifs

2 LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN DE PICARDIE

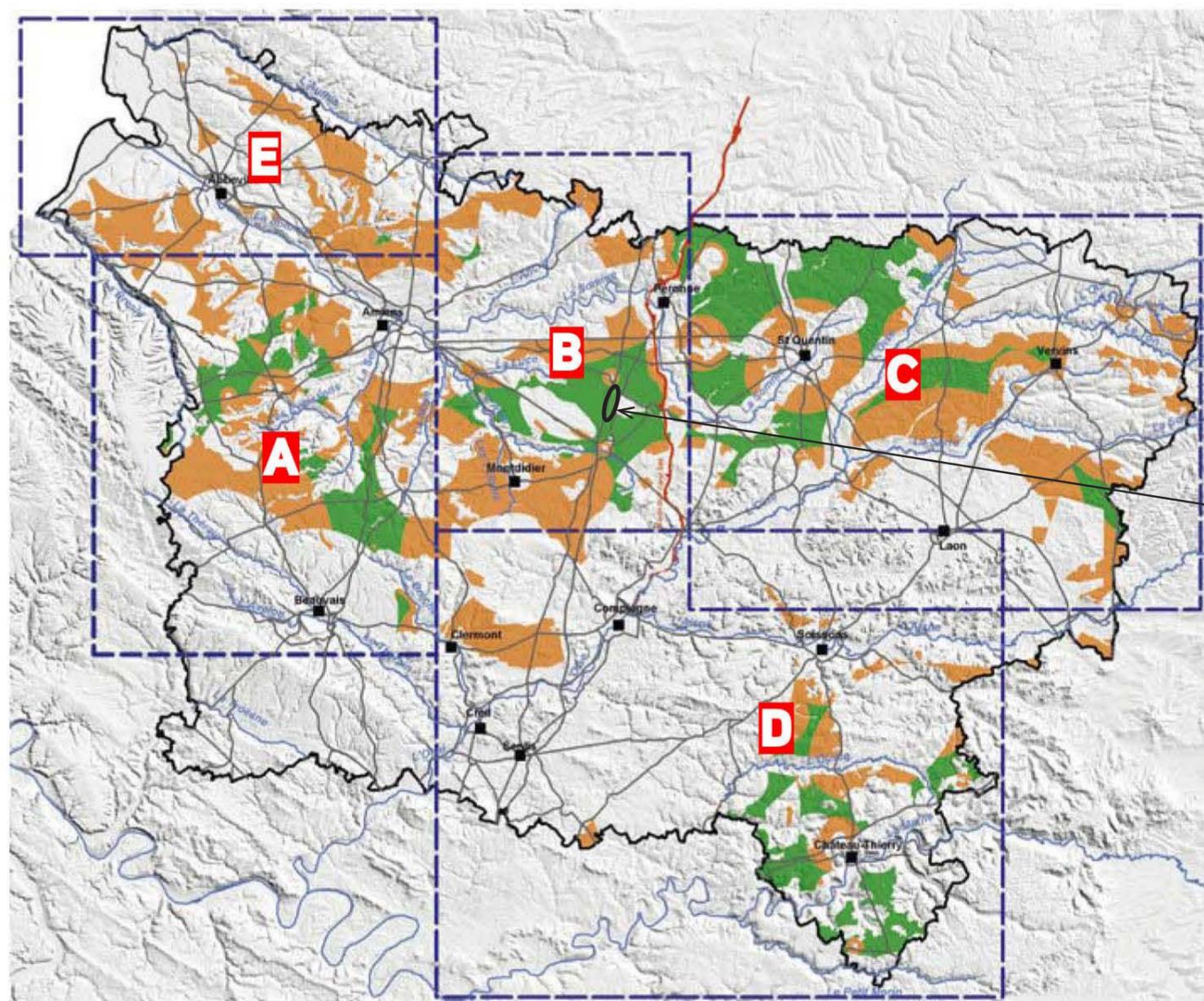
Le Schéma Régional Eolien de Picardie est annexé au Schéma Régional Climat Air Energie, qui définit en particulier, à l'horizon 2020, par zones géographiques, en tenant compte des objectifs nationaux, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région Picardie en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de son territoire.

Il est établi par le croisement hiérarchisé des contraintes et servitudes techniques, et des données paysagères et patrimoniales, permettant ensuite de déterminer une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien.

Cette carte met en évidence :

> Les zones favorables à l'éolien (en vert) = zones présentant des contraintes faibles à modérées où l'implantation est possible sous réserve d'études locales.

> Les zones favorables à l'éolien sous condition (en orange) = zones présentant des contraintes assez fortes, la présence d'une ou de plusieurs contraintes, où l'implantation est soumise à des études particulières adaptées.

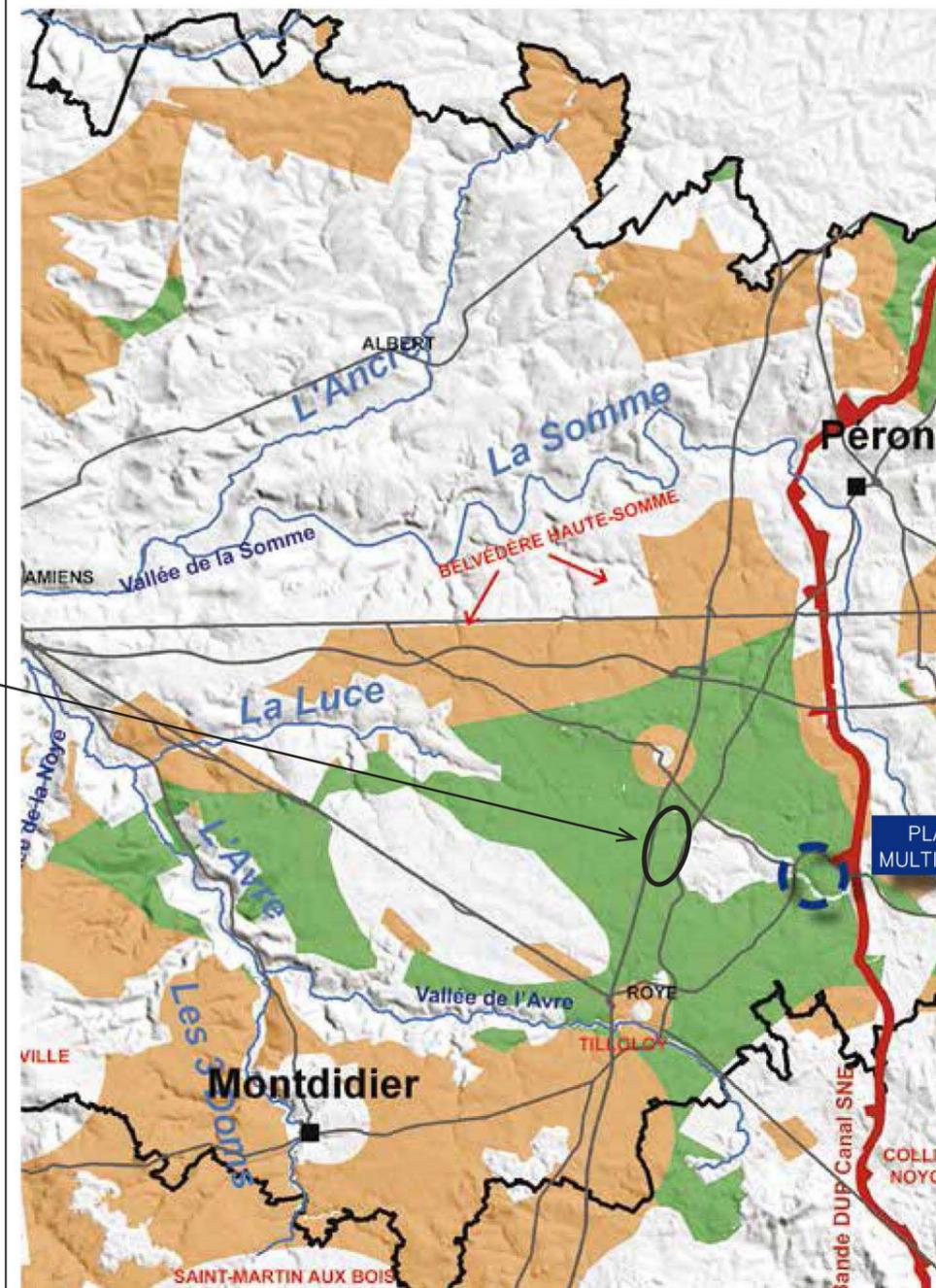


- Zone favorable à l'éolien : (enjeux faibles à modérés)
- Zone favorable à l'éolien sous conditions : (enjeux assez forts)
- Secteurs :
- Le découpage par secteur reprend au maximum la sectorisation des schémas départementaux, ou regroupe des ensembles aux enjeux similaires. Chaque secteur faisant l'objet d'un zoom dans les pages suivantes.

Le projet de parc éolien de Champ Serpette se situe au coeur d'une vaste zone «favorable à l'éolien» selon le SRE de Picardie.

Cartographie des zones propices à l'implantation d'éoliennes en région Picardie et zooms sectoriels - extrait du SRE de Picardie

B - EST SOMME



B1 - ETAT DES LIEUX

CARACTÉRISTIQUE DU SECTEUR :

Le plateau du Santerre, vaste openfield traversé par de grandes infrastructures de communications (A1, A29, TGV, futur Canal Seine-Nord-Europe,..), est très approprié au développement de l'éolien. Ce secteur est délimité par des zones contraintes :

- à l'ouest, confrontation avec les sites patrimoniaux d'Amiens et de Folleville,
- au sud, par le site de Saint-Martin-aux-Bois (périmètre de vigilance), radar de Montigny-Maignelay, collines du Noyonnais et du Laonnois.
- à l'est, continuité vers le plateau du Vermandois propice à l'éolien (secteur C),
- au nord, retrait des éoliennes vis-à-vis de la vallée de la Somme et des belvédères des boucles de la Haute-Somme.

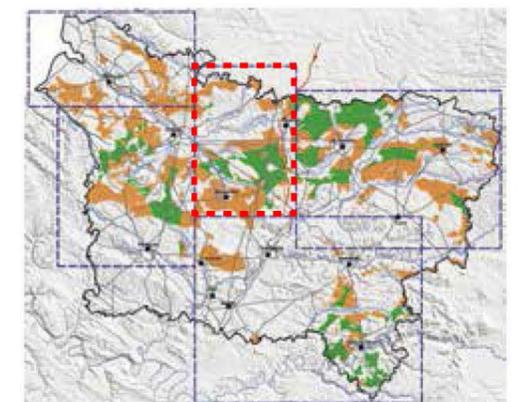
Le gisement éolien est compris entre 4,5 m/s et 5,5 m/s.

Le projet de parc éolien de Champ Serpette se situe dans une zone verte, classée «favorable à l'éolien» selon le SRE de Picardie.

LEGENDE :

- Zones favorables à l'éolien
- Zones favorables à l'éolien sous conditions

REPÉRAGE DES ZONES CONTRAINTES :
(Contraintes patrimoniale ou technique)
ex : FOLLEVILLE



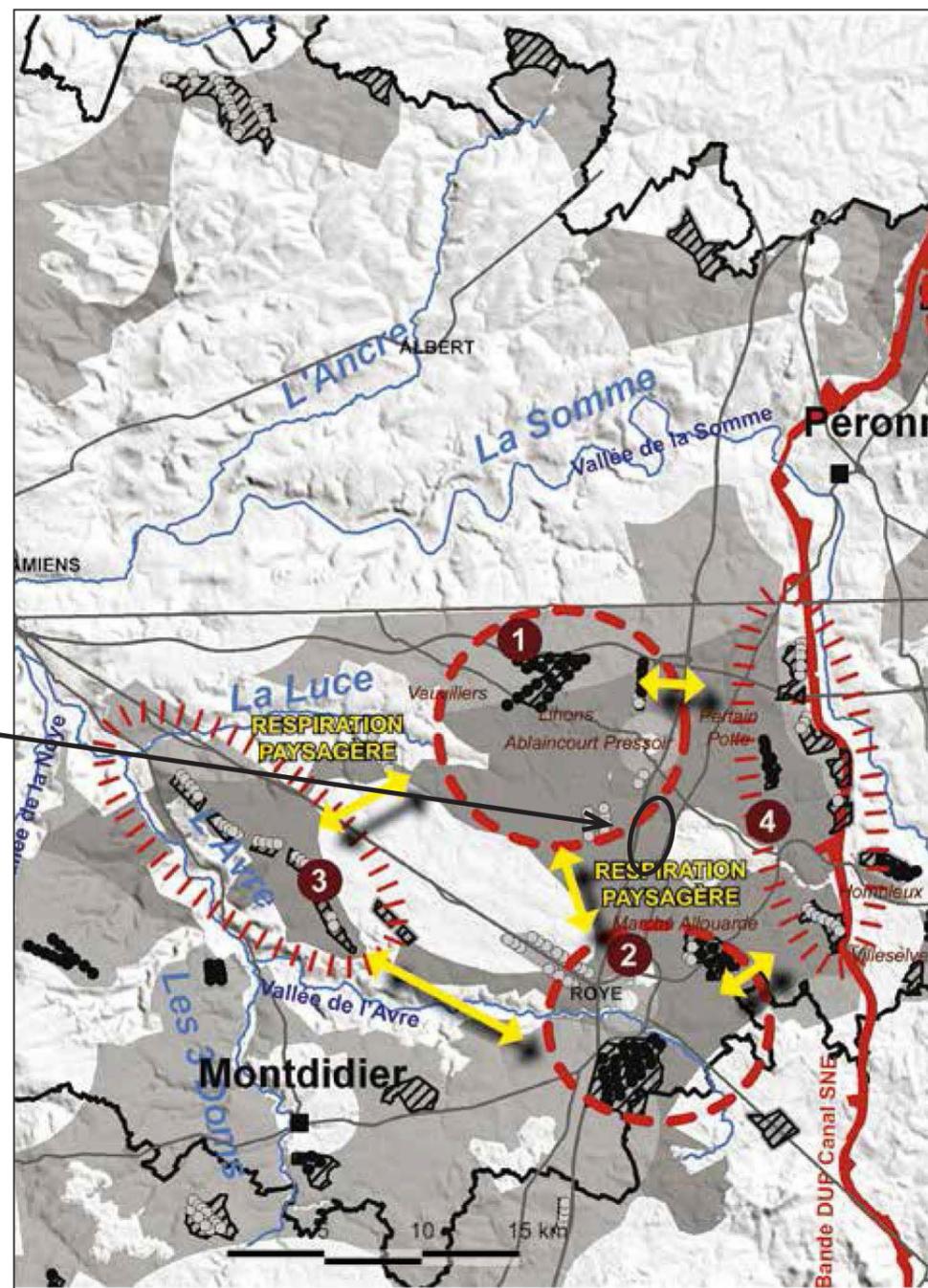
➔ Fiche «Stratégie sectorielle - B - est Somme» : cartographie de la zone du SRE dans laquelle se situe le projet de parc éolien de Champ Serpette - extrait du SRE de Picardie

I. PREMIERE APPROCHE DU TERRITOIRE ET DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

I-B. LES ENJEUX PAYSAGERS RECENSES DANS LES DOCUMENTS DE REFERENCE

ENJEUX PAYSAGERS LIES A LA STRATEGIE GLOBALE DANS LE SECTEUR EST-SOMME DU SRE :

Le projet de parc éolien de Champ Serpette se situe en partie dans pôle de «densification», que le SRE de Picardie appelle «Parc du Santerre» (pôle 1). Il s'étend, au sud, sur une zone où des espaces de «respiration paysagère» devront être ménagés.



Cartographie des stratégies d'organisation des projets éoliens et des recommandations, sur le secteur «Somme est» - extrait du SRE de Picardie

B2 - STRATÉGIE *

* S'inscrit dans la logique des schémas départementaux.

STRATÉGIE GLOBALE :

Le territoire est déjà investi par 2 grands pôles de densification de l'éolien (parcs du Santerre et de Roye) distants de 15 km. Cette respiration significative et un faible mitage du territoire par l'éolien permettent d'envisager une densification significative de ces parcs.

STRATÉGIE PAR PÔLES :

CONFORTEMENT DES PÔLES DE DENSIFICATION :

- Pôle 1 : parc du Santerre, ce parc marque le carrefour des autoroutes A1 et A29. Ce parc pourrait être conforté dans la continuité de l'existant.
- Pôle 2 : parc de Roye, ce pôle pourrait être conforté de façon significative en respectant les principes de protection des paysages (éviter l'encerclement des communes, la saturation visuelle ou le mitage du paysage,...).

STRUCTURATION : UR, RYTHME, TYPE DE MACHINE, ...)

- Pôles 3 et 4 : la vallée de l'Avre et le futur canal Seine-Nord Europe sont propices au développement de projets éoliens en accompagnement (canal et plate-forme multimodale de Nesle). Une ligne simple d'éoliennes pourrait marquer à distance le tracé du canal.

Ces séquences de 5/6 éoliennes ne devront pas être continues. Les hauteurs des machines devront être maîtrisées afin d'éviter des rapports d'échelles défavorables avec les vallées.

Des respirations paysagères conséquentes devront être ménagées entre les parcs.

Deux stratégies de développement sont possibles :

- Développement en structuration
- Confortement des pôles de densification

- LÉGENDE :
- ZDE accordée
 - Eolienne accordée

PROJETS ÉOLIENS EST SOMME	
Puissance totale des éoliennes	575 MW
accordées (dans et hors ZDE)	441 MW
Puissance encore disponible dans les ZDE accordées	263 MW
Eolienne supplémentaires envisageables	824 MW
dans les pôles de densification et structuration	60 MW
Total Est Somme	764MW

ENJEUX / SCHEMA FOLTEN PICARDIE

Le territoire «Somme est» est déjà investi par 2 grands pôles de densification de l'éolien (parcs du Santerre et de Roye) distants de 15 km. Cette respiration significative et un faible mitage du territoire par l'éolien permettent d'envisager une densification significative de ces parcs.

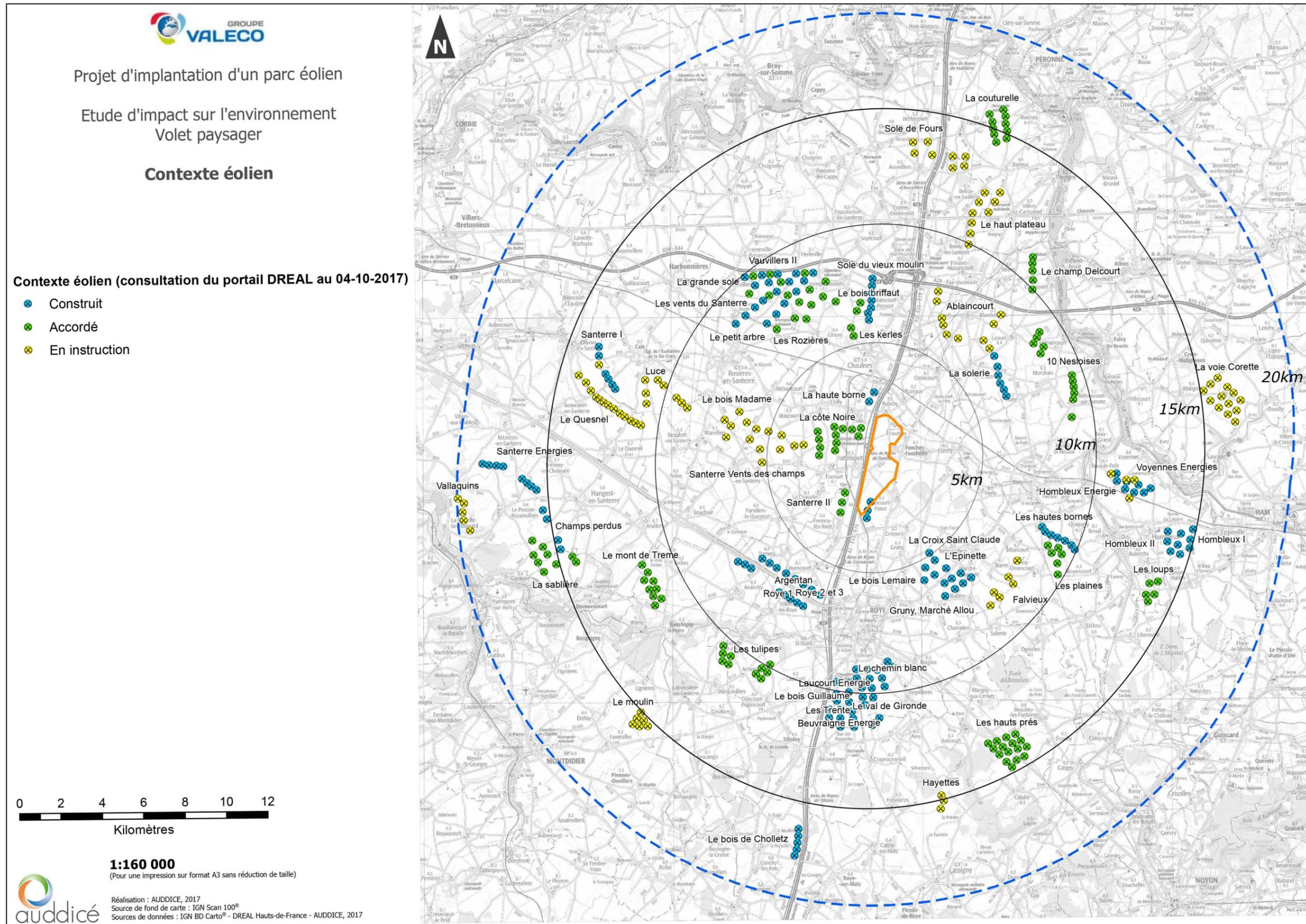
Dans ce secteur, plusieurs stratégies de développement sont envisagées. Concernant le pôle 1, en limite duquel se trouve la zone d'étude pour le projet éolien de Champ Serpette :

- > **La DENSIFICATION** : le parc éolien du Santerre marque le carrefour des autoroutes A1 et A 29. **Ce parc pourrait être conforté dans la continuité de l'existant.**
- > **La préservation de RESPIRATIONS PAYSAGERES** : éviter l'encerclement des communes, la saturation visuelle ou le mitage paysager.

I. PREMIERE APPROCHE DU TERRITOIRE ET DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

I-C. LE CONTEXTE EOLIEN

Dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet de parc éolien de Champ Serpette, on compte au moins 25 parcs éoliens avec PC en instruction, PC accordé ou en fonctionnement. Ce contexte éolien est particulièrement dense dans un rayon d'un quinzaine de kilomètre autour de la zone d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette.



Les parcs éoliens en fonctionnement sont particulièrement nombreux dans un rayon de 5 à 15 km de la zone d'étude immédiate de Champ Serpette.

Selon la cartographie du contexte éolien ci-contre, leurs configuration et leur densité, peuvent être très différentes d'un parc à l'autre : alignements, bouquets, lignes parallèles...

Dans un rayon de 5 km, 2 parcs sont en service (totalisant 5 éoliennes), 3 parcs éoliens ont un PC accordé et/ou en instruction. Ils ne sont pas construits en octobre 2017, date à laquelle le contexte éolien est arrêté pour la présent étude.

I-C. LE CONTEXTE EOLIEN

1 CONTEXTE EOLIEN DE 0 A 5 KM DU PROJET DE CHAMP SERPETTE

-> 3 PC sont accordés et/ou en instruction - parcs non construits en 2017

-> 1 parc éolien partiellement en service en 2017

-> **Nom du parc : LA COTE NOIRE**

Communes : Chilly, Fransart et Hallu

Machines : 12 éoliennes 2,5 MW

Puissance nominale totale : 20 MW

Distance à l'aire d'étude immédiate pour le projet de parc éolien de Champ Serpette : environ 1 km à l'ouest.

Configuration : 2 lignes parallèles et légèrement courbes de 4 éoliennes équidistantes orientées nord-sud, implantées symétriquement de part et d'autre de la D1615 entre Fransart et Chilly, en bordure de voies communales ou de chemins ruraux, pour la plupart d'entre elles + 1 bouquet de 4 éoliennes situé entre le fuseau de l'A1/ligne TGV Nord Europe et la voie ferrée Chaunes-Roye.

-> **Nom du parc : LA HAUTE BORNE**

Commune : Punchy

Machines : 2 éoliennes

Distance à l'aire d'étude immédiate pour le projet de parc éolien de Champ Serpette : moins d'1 km au nord-ouest.

Configuration : 2 éoliennes implantée dans la continuité du bouquet de 4 éoliennes du projet d'Hallu : implantées selon un axe nord-sud, entre le fuseau de l'A1/ligne TGV Nord Europe et la D132 qui relie les bourgs d'Hallu et de Chaunes.

-> **Nom du parc : SANTERRE II**

Communes : Liancourt-Fosse et Fresnoy-les-Roye

Machines : 3 éoliennes 2 MW (Liancourt) + 3 éoliennes 2,35 MW (Fresnoy) - Enercon type E92 - hauteur mât : 106,76 m - total en bout de pôle : 154,38 m

Puissance nominale totale : 13 MW

Construction : réalisée en 2016 sur la commune de Liancourt (3 éoliennes)

Distance à l'aire d'étude immédiate pour le projet de parc éolien de Champ Serpette : 0 km, une partie du parc éolien se situe dans l'aire d'étude immédiate.

Configuration : 2 lignes parallèles de 3 éoliennes équidistantes orientées nord-sud, implantées symétriquement de part et d'autre de l'A1.



-> 1 PC est en instruction en 2017

-> **Nom du parc : SANTERRE VENTS DES CHAMPS**

4 éoliennes en instruction

ENJEUX / CONTEXTE EOLIEN ARRETE A OCT. 2017

A ce jour, dans un rayon de 0 à 5 km autour de l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette, 5 éoliennes sont en service, 15 éoliennes sont autorisées et au moins 1 parc de 4 éoliennes est en instruction.

Selon les définitions du SRE Picardie, la plupart sont comprises dans le «Parc éolien du Santerre» ; celles qui sont situées le plus au sud (Santerre II) se trouvent dans un espace «de respiration paysagère».

L'implantation de ces 3 projets éoliens suit l'orientation nord-sud du fuseau A1/TGV Nord-Europe, avec une composition tendant plutôt vers de courtes lignes parallèles.

Les bourgs de Hattencourt, de Fransart, de La Chavatte ou encore de Hallu sont partiellement encerclés par ces parcs en projet et aussi à l'est par l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette.

> Eviter l'effet de mitage en s'appuyant et en prolongeant les grandes lignes et les rincipes d'implantation des parcs éoliens voisins dont le PC est accordé.

> Eviter d'accentuer l'effet d'encercllement des lieux de vie en travaillant les perceptions et les ouvertures de champs visuels depuis les bourgs les plus proches

I-C. LE CONTEXTE EOLIEN

2 CONTEXTE EOLIEN DE 5 A 10 KM DU PROJET DE CHAMP SERPETTE

-> 5 PC sont en instruction en 2017

-> **Nom du parc : ABLAINCOURT**
10 éoliennes en instruction

-> **Nom du parc : FALVIEUX**
6 éoliennes en instruction

-> **Nom des parcs : LE BOIS MADAME + SANTERRE VENTS DES CHAMPS**
10 éoliennes en instruction

-> **Nom du parc : LUCE**
8 éoliennes en instruction

-> plusieurs PC sont accordés en 2017, dont un ensemble d'extensions de parcs éoliens autour des parcs situés le long de l'A29 :

-> **Nom du parc : 10 NESLOISES**
Communes : Pargny, Epéanecourt, Morchain
Machines : 10 éoliennes 2 MW - Vestats type V90 - hauteur mât : 80 m - total en bout de pôle : 125m
Puissance nominale totale : 20 MW
Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 10 km
Configuration : 3 lignes de 3, 2 et 5 éoliennes qui reprennent le tracé du projet de canal, selon une orientation plutôt nord-est/sud-ouest, à proximité de la vallée de la Somme.

-> **Nom du parc : LES PLAINES**
Commune : Cressy-Omencourt
Machines : 6 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 150 m
Distance à l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette : 9 km
Configuration : les 6 éoliennes sont implantées en bouquet, pouvant rendre lisible une ligne de 4 et un groupe de 2 éoliennes implantées à l'est de la D15 et à la toute proximité du parc éolien des Hautes Bornes.

-> 5 ensembles de parcs éoliens sont en service en 2017 :

-> **Nom du parc : LA SOLERIE**
Commune : Pertain, Potte
Machines : 6 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 121 m
Distance à l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette : 7 km
Configuration : alignement de 6 éoliennes orienté nord-sud entre les bourgs de Pertain et Morchain.

-> **Nom des parcs : LE PETIT ARBRE + LES ROZIERES + LES KERLES (extensions des parcs éoliens situés le long de l'A29)**
Machines : 20 éoliennes
Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 5 à 7,5 km
Configuration : un ensemble totalisant 46 éoliennes (dont 20 ne sont pas en service) forme un grand parc au sud de l'A29, à l'approche de l'échangeur avec l'A1.



I-C. LE CONTEXTE EOLIEN

-> **Nom des parcs : LA SOLE DU MOULIN-VIEUX + BOIS BRIFFAUT**

Commune : Ablaincourt-Pressoir, Vermandoville, Chaulnes

Machines : 7 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 121 m

Distance à l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette : 5 km

Configuration : la ligne de 7 éoliennes est proche de l'échangeur A1/A29 : orientée nord-sud, elle est perpendiculaire à l'A29 et parallèle à l'A1.



-> **Nom du parc : VAUVILLERS + LES VENTS DU SANTERRE**

Commune : Herleville, Lihons, Framerville-Rainecourt, Vauvillers

Machines : 18 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 140 m

Distance à l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette : 7,5 km

Configuration : 2 longs alignements de 6 éoliennes, convergeant vers l'A1, selon un axe sud-ouest/nord-est.



-> **Nom des parcs : ARGENTAN + ROYE 1 + ROYE 2 ET 3**

Communes : Andéchy, Damery, Goyencourt, Villers-les-Roye, Roye

Machines : 16 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 140 m

Construction : 2015

Distance à l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette : 7 km

Configuration : 2 longues lignes parallèles de 8 éoliennes implantées de part et d'autre de la D934 (ancienne voie romaine). La ligne sud est interrompue séparant 3 éoliennes des 5 autres.



-> **Nom des parcs : LA CROIX SAINT CLAUDE + L'EPINETTE + LE BOIS LEMAIRE + GRUNY, MARCHÉ ALLOUARDE**

Commune : Rethonvilliers, Balâtre, Marché-Allouarde, Champien, Gruny

Machines : ensemble totalisant 13 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 141 m

Distance à l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette : 5 km

Configuration : 2 bouquets de 6 et 7 éoliennes implantés de part et d'autre de la D930 entre Roye et Nesle. L'implantation s'approche d'un maillage dont les plus longues lignes sont orientées nord-ouest/sud-est.



I-C. LE CONTEXTE EOLIEN

-> **Nom du parc : LES HAUTES BORNES**

Commune : Billancourt, Breuil et Languevoisin-Quiquery

Machines : 7 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 156 m

Distance à l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette : 8,5 km

Configuration : une ligne de 7 éoliennes légèrement courbe située sur le rebord du plateau, limité au nord par la vallée de l'Ingon (et la ville de Nesle) et à l'est par le Canal du Nord.



-> **Nom des parcs : LE CHEMIN BLANC + LAUCOURT ENERGIE**

Machines : au moins 12 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 125 et 150 m

Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 10 km

Configuration : ce très grand parc éolien dont une partie se situe à moins de 10 km du projet de Champ Serpette, est implanté au sud de Roye, en longs alignements suivant les axes de circulation en étoile, orientés nord-sud.



ENJEUX / CONTEXTE EOLIEN ARRETE A OCT. 2017

Dans une couronne éloignée de 5 à 10 km du projet de Champ Serpette, on compte :

- > 38 éoliennes en instruction
- > 36 éoliennes accordées
- > 79 éoliennes en service

La majorité de ces parcs éoliens sont des alignements, avec des orientations toutes différentes. Ils sont répartis assez régulièrement sur cette couronne, distants de 3 à 4 km les uns des autres.

Ils constituent donc pour la plupart le dernier horizon visible depuis l'aire d'étude immédiate de Champ Serpette.

Depuis les autres points de vue du territoire, c'est bien l'effet cumulatif qu'il convient d'estimer :

- > **Préserver les espaces de respiration entre chaque parc éolien, en densifiant un parc existant plutôt qu'en créant un nouvel ensemble isolé.**
- > **Appuyer la composition du parc de Champ Serpette sur des lignes fortes du paysage, en tenant compte des partis de composition des parcs éoliens les plus proches.**
- > **Analyser les impacts visuels cumulés depuis les principaux lieux de vie, de circulation et depuis les sites patrimoniaux dans un rayon de 5 à 10km autour du projet de Champ Serpette.**

I-C. LE CONTEXTE EOLIEN

3 CONTEXTE EOLIEN ENTRE 10 ET 20 KM DU PROJET DE CHAMP SERPETTE

-> 8 PC sont en instruction en 2017

-> **Nom du parc : SOLE DE FOURS**
8 éoliennes en instruction

-> **Nom du parc : LE HAUT PLATEAU**
9 éoliennes en instruction

-> **Nom du parc : LA VOIE CORETTE**
13 éoliennes en instruction

-> **Nom du parc : HOMBLEUX ENERGIES**
4 éoliennes en instruction

-> **Nom du parc : HAYETTES**
3 éoliennes en instruction

-> **Nom du parc : LE MOULIN**
6 éoliennes en instruction

-> **Nom du parc : VALLAQUINS**
5 éoliennes en instruction

-> **Nom du parc : LE QUESNEL**
13 éoliennes en instruction

-> 7 PC sont accordés en 2017

-> **Nom du parc : MONT DE TREME**
Commune : Erches, Guerbigny et Warsy
Machines : 9 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 150 m
Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 12,5 km
Configuration : 2 alignements de 4 et 5 éoliennes, orientés nord-ouest/sud-est, et décalés l'un par rapport à l'autre. L'implantation n'est pas parfaitement régulière.

-> **Nom du parc : LES TULIPES**
Machines : 10 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 150 m
Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 8,8 km
Configuration : 2 bouquets de 5 éoliennes au sud de la vallée de l'Avre.

-> **Nom du parc : LA SABLIERE**
Machines : 9 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 150 m
Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 14,1 km
Configuration : 1 bouquet de 5 éoliennes au nord de la vallée de l'Avre dans la continuité de parcs éoliens en service.

-> **Nom du parc : LES HAUTS PRES (dans l'Oise)**
Commune : Avricourt, Candor et Ecuville
Machines : 16 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 150 m
Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 15 km
Configuration : 16 éoliennes disposées en 4 lignes parallèles orientées selon un axe nord-ouest/sud-est, suivant l'axe de la D934.

-> **Nom du parc : LES LOUPS**
Commune : Grécourt
Machines : 5 éoliennes
Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 15 km
Configuration : 5 éoliennes en bouquet, en rebord du plateau au sud de la vallée du Petit Ingon et à proximité du canal à grand gabarit.

-> **Nom du parc : LE CHAMP DELCOURT**
Machines : 5 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 121 m
Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 9,1 km
Configuration : un alignement de 5 éoliennes orienté nord-sud, dans l'axe de la vallée de la Somme.

-> **Nom du parc : LA COUTURELLE**
Machines : 10 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 121 m
Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 14 km
Configuration : 2 alignements parallèles de 5 éoliennes orientés nord-sud.

I-C. LE CONTEXTE EOLIEN

-> 8 parcs et ensembles de parcs éoliens sont en service en 2017 :

-> Nom du parc : HOMBLEUX ENERGIES

Commune : Rouy le Petit et Voyennes

Machines : 8 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 125 m

Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 12 km

Configuration : 2 lignes courbes de 4 éoliennes implantées sur l'étroit plateau situé entre la vallée de l'Ingon et la vallée de la Somme.



-> Nom du parc : HOMBLEUX I & II

Commune : Hombleux et Esnemry-Hallon

Machines : 9 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 140 m

Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 14 km

Configuration : les 9 éoliennes sont implantées en maillage, suivant les axes de circulations secondaires et routes communales existantes, orientées nord-sud.



-> Nom du parc : LES TRENTE + LE BOIS GUILLAUME + LE VAL DE GIRONDE + BEUVRAIGNE ENERGIES

Commune : Beuvraignes, Laucourt et Roye

Machines : 18 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 125 et 150 m

Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 10 km

Configuration : ce très grand parc éolien dont une partie se situe à plus de 10 km du projet de Champ Serpette, est implanté au sud de Roye, en longs alignements suivant les axes de circulation en étoile, orientés nord-sud.



-> Nom du parc : SANTERRE I

Commune : Caix

Machines : 6 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 145m

Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 11km

Configuration : une ligne de 4 éoliennes et 2 éoliennes isolées au nord implantées en courbe à proximité de la vallée et de la Luce et du bourg de Caix.



I-C. LE CONTEXTE EOLIEN

-> Nom du parc : LE BOIS DE CHOLLETZ

Machines : 5 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 125 m

Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 15,8 km

Configuration : 1 alignement de 5 éoliennes orienté nord-sud, implanté le long de l'A1.

-> Nom du parc : SANTERRE ENERGIES

Machines : 8 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 150 m

Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 15,7 km

Configuration : 2 lignes de 4 éoliennes implantées dans la continuité des parcs éoliens dans l'axe de la vallée de l'Avre.

-> Nom du parc : CHAMPS PERDUS

Machines : 4 éoliennes - Hauteur totale en bout de pôle : 150 m

Distance à l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette : 14,7 km

Configuration : 2 bouquets de 2 éoliennes implantés dans la continuité des parcs éoliens dans l'axe de la vallée de l'Avre.

ENJEUX / CONTEXTE EOLIEN ELOIGNE ARRETE A OCTOBRE 2017

Dans une couronne éloignée de 10 à 20 km du projet de Champ Serpette, on compte :

- > 8 parcs éoliens en instruction soit 61 éoliennes
- > 7 parcs éoliens avec un PC accordé soit 64 éoliennes.
- > 8 parcs ou ensembles de parcs éoliens en service soit 58 éoliennes.

Ils sont implantés en lignes ou en bouquet et sont répartis sur l'ensemble du territoire de manière assez homogène. Ils sont éloignés à très éloignés de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette ; leur impact visuel direct est donc limité.

Toutefois, leur influence sera prise en compte dans l'étude des sensibilités, en particulier dans l'analyse des perceptions depuis les grands axes de circulation qui traversent le territoire, ou encore depuis les lieux de vie.

I-D. LES UNITES PAYSAGERES

Les premières aires d'étude, définies arbitrairement en cercles concentriques et équidistants, permettent de visualiser la proportion de territoire potentiellement concernée par le projet éolien de Champ Serpette.

L'étude détaillée du contexte éolien a montré que, au delà de 15 km, la profondeur de vue est très limitée, surtout dans un paysage sans grand relief (ce qui est le cas dans ce territoire).

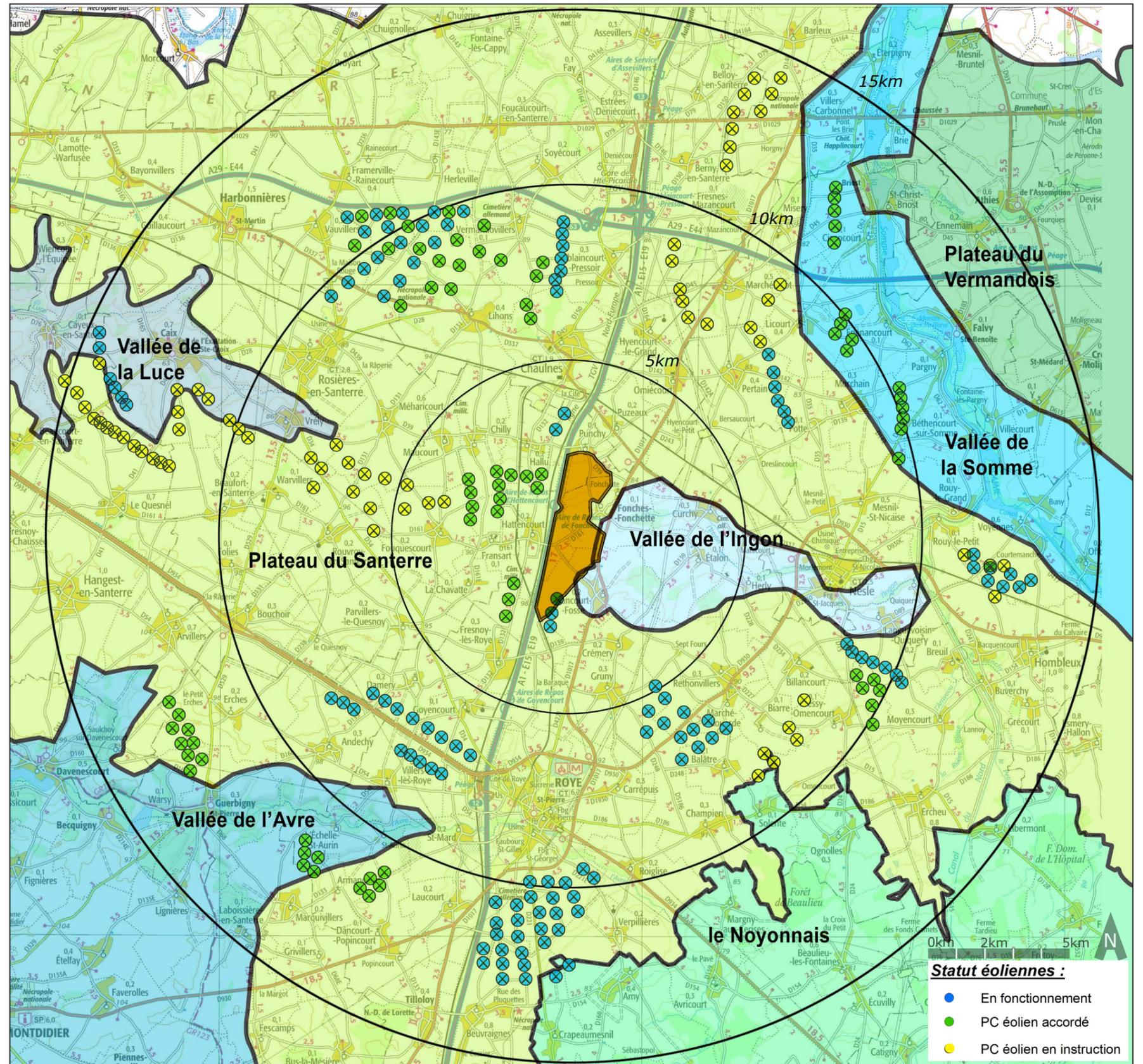
Ainsi, dans un rayon de 15km autour du coeur du projet de Champ Serpette, le territoire étudié se caractérise par :

- > un vaste paysage de plateau : **le Santerre**,
- > entaillé de quelques vallées : **la Luce, l'Ingon, l'Avre et la Somme**.

Malgré leurs dimensions et leurs emprises de taille variable, ces unités de paysages de vallée contrastent avec le paysage du plateau.

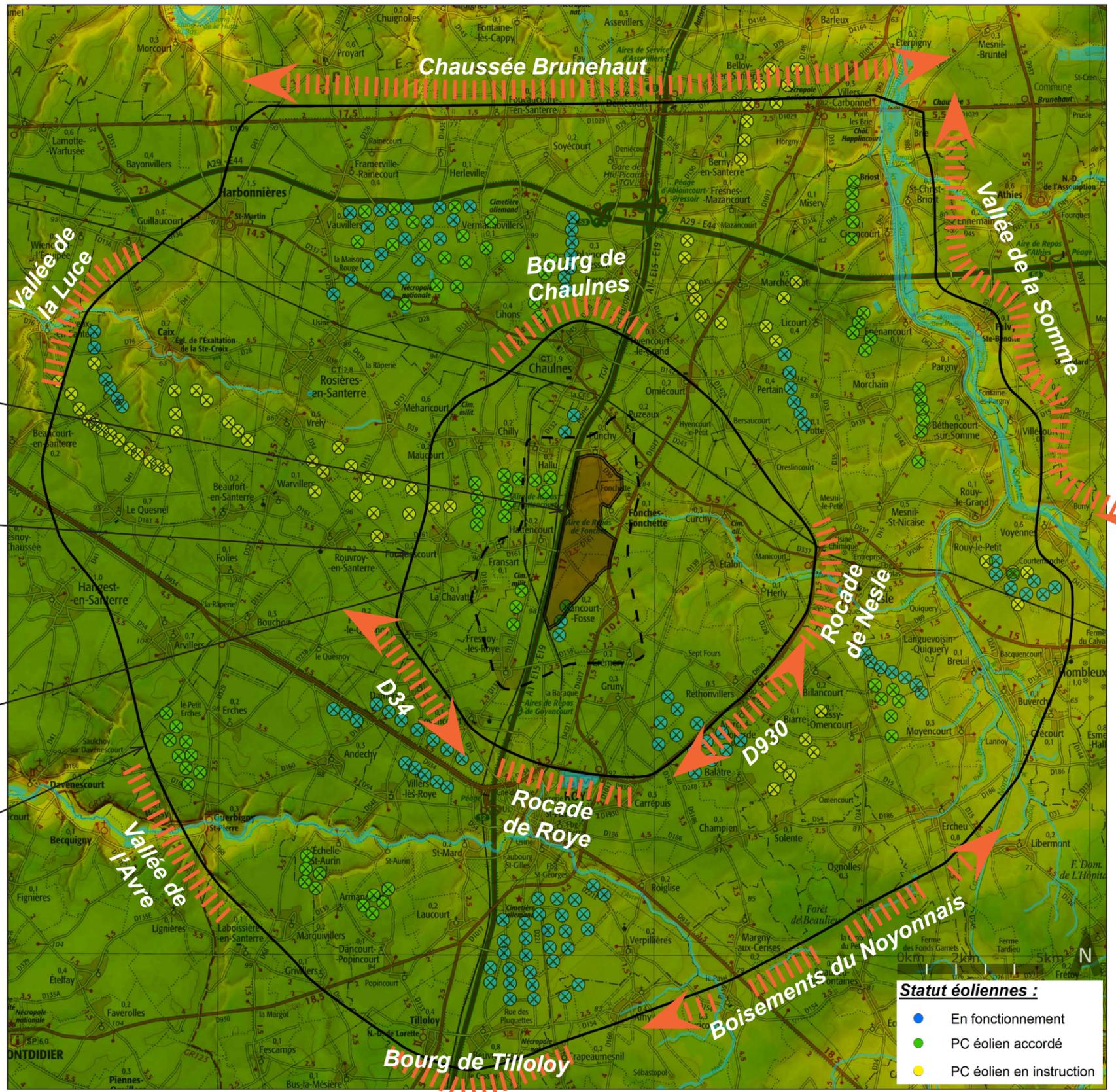
> Au nord-est, une petite partie du paysage du **plateau du Vermandois** s'étend au delà de la vallée de la Somme.

> Au sud-est, ce sont les paysages plus boisés du **Noyonnais** qui marquent la limite sud du Santerre.



➔ Première définition des aires d'étude, jusqu'à 15 km du coeur de l'aire d'étude rapprochée, et unités paysagères.

I-E. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE ADAPTEES AU PROJET DE CHAMP SERPETTE



L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

> correspond à la zone d'implantation potentielle du parc éolien de Champ Serpette, où pourront être envisagées des variantes d'implantation. Elle a été définie par le pétitionnaire.

L'AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE

> comprend les communes dans un rayon de 5 à 7km autour du projet éolien, pour lesquelles il existe un enjeu « cadre de vie » du fait de leur proximité au projet. Les analyses paysagères et patrimoniales y sont détaillées. L'aire d'étude intermédiaire est limitée au nord par le gros bourg de Chaulnes. Les axes de circulation en limitent la partie sud : la D34, puis la rocade de Roye, la D930 puis la Rocade de Nesle.

Une étude détaillée depuis les lieux de vie les plus proches du projet permet d'aborder finement les perceptions visuelles et les effets de cumul avec les autres parcs éoliens situés à proximité de l'aire d'étude immédiate

L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

> est limitée au nord par la grande ligne forte tracée par la D1029 = la Chaussée Brunehaut. A l'est, elle se limite à la vallée de la Somme ; à l'ouest elle s'étend jusqu'aux vallées de la Luce et de l'Avre. Au sud-est, les premiers boisements du Noyonnais et le bourg de Tilloloy marquent la frange sud de l'aire d'étude éloignée.

Cartographie des aires d'étude adaptées au projet de parc éolien de Champ Serpette.

I. PREMIERE APPROCHE DU TERRITOIRE ET DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

I-F. L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE = ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

L'aire d'étude immédiate occupe un vaste territoire agricole du Santerre. Son emprise est de forme oblongue, de 5 km de long et de 1,5 km dans les parties les plus larges. Elle est orientée nord-sud et s'appuie à l'ouest sur le tracé rectiligne de l'A1 et de celui de la ligne TGV Nord-Europe. A l'est, elle est limitée par les voies de circulation secondaires et de desserte des bourgs proches (Liancourt-Fosse, Fonches-Fonchette, Punchy), au basculement du plateau vers la vallée de l'Ingon.

Bien que ce paysage soit typiquement celui du Santerre : de vastes parcelles agricoles qui s'étendent à perte de vue, limitées ou ponctuées parfois par quelques petites masses boisées ; l'aire d'étude immédiate compte quelques caractéristiques spécifiques, en particulier plusieurs repères visuels verticaux ou horizontaux repérés par des lignes en pointillés sur la carte ci-dessous.

Il ressort des premières observations que **l'aire d'étude immédiate suit une ligne forte du paysage orientée nord-sud, sur une partie du plateau en limite de la vallée de l'Ingon, également soulignée par le fuseau A1/ligne TGV Nord-Europe, une ligne électrique, un alignement de peupliers le long de la D1017, des projets de parcs éoliens en service ou dont les PC ont été accordés.**



1- l'aire de repos de Fonches : les masses boisées et l'antennes sont des repères visuels à l'arrière-plan.



2- l'aire d'étude immédiate s'appuie à l'ouest sur le tracé de l'autoroute A1 (et de la ligne TGV Nord-Europe) sur près de 5 km.



Carte de localisation de l'aire d'étude immédiate et des ces principales caractéristiques paysagères

Statut éoliennes :

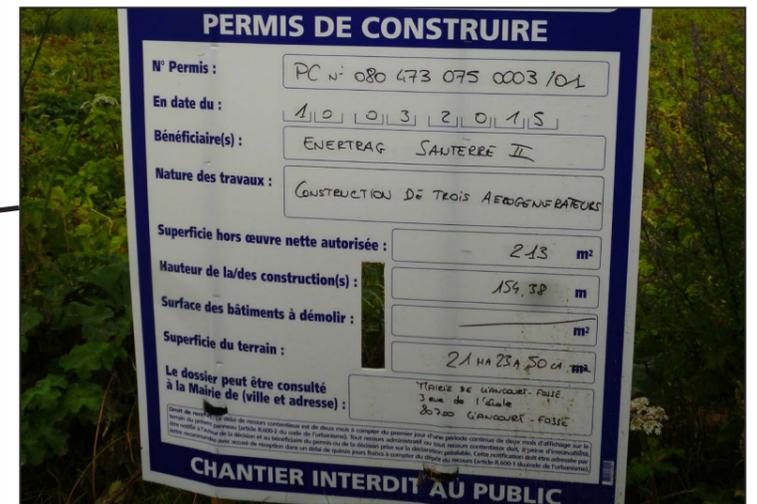
- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



3- la D161 traverse le coeur de l'aire d'étude immédiate.



4- l'alignement de peupliers le long de la D1017 marque la limite est de l'aire d'étude immédiate. C'est un repère fort dans le paysage.



5- panneau de chantier implanté au bord de la D161, informant du permis de construire accordé pour 3 éoliennes.

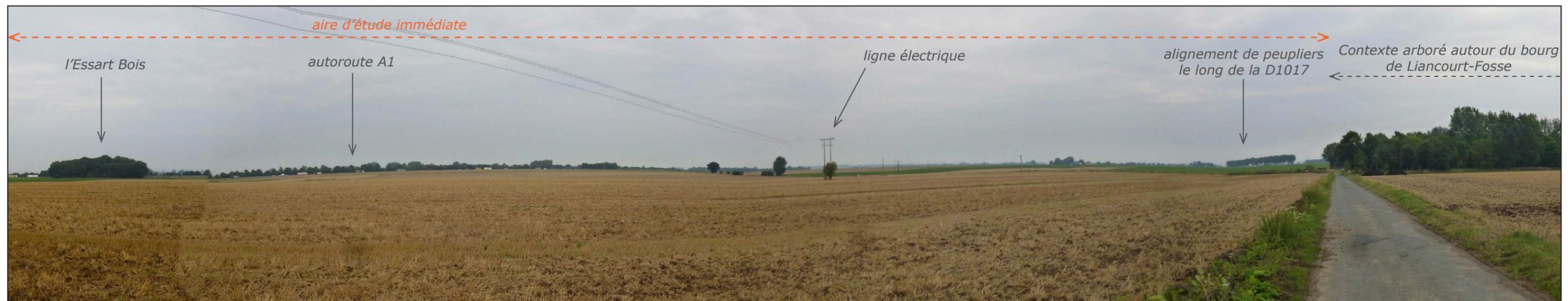
I. PREMIERE APPROCHE DU TERRITOIRE ET DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

I-F. L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE = ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

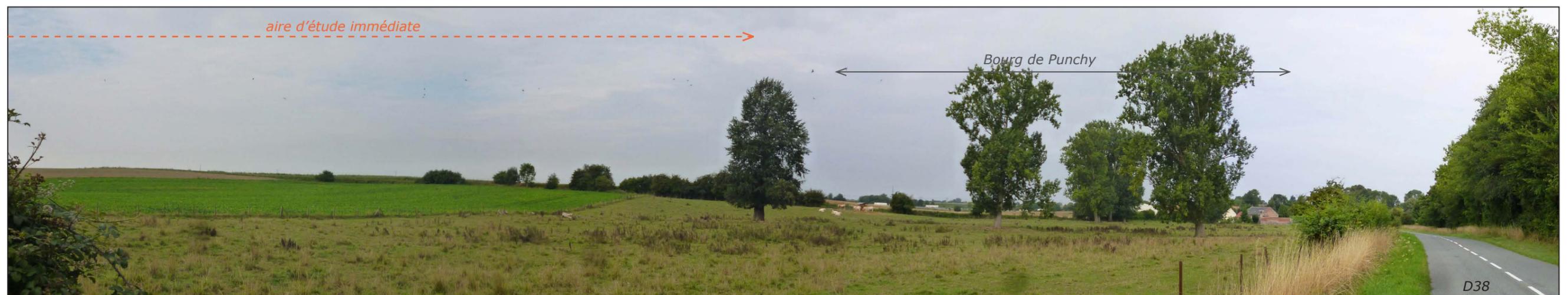


6- vue sur l'aire d'étude immédiate depuis les limites nord, à la sortie sud du bourg de Punchy.

prise de vue réactualisée en oct 2017



7- vue sur l'aire d'étude immédiate depuis sa limite sud-est depuis une route communale à Liancourt-Fosse.



8- vue sur l'aire d'étude immédiate depuis sa limite nord-est, sur la D38 entre Fonchette et Punchy, dans les premières dépressions de la vallée de l'Ingon.

PARTIE 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE
CHAPITRE II : CONTEXTE PAYSAGER
A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNE

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

II-A. LA STRUCTURE DU PAYSAGE

S'étendant des coteaux de l'Aisne champenoise au littoral de la Manche, les paysages picards montrent une grande variété de visages.

A l'origine : l'auréole de craie qui ceinture le bassin parisien. Ces caractéristiques géologiques façonnent des paysages doux, aux reliefs peu marqués, supportant de grands espaces céréaliers, patchwork jaune et vert au printemps, quand germe le blé et fleurit le colza.

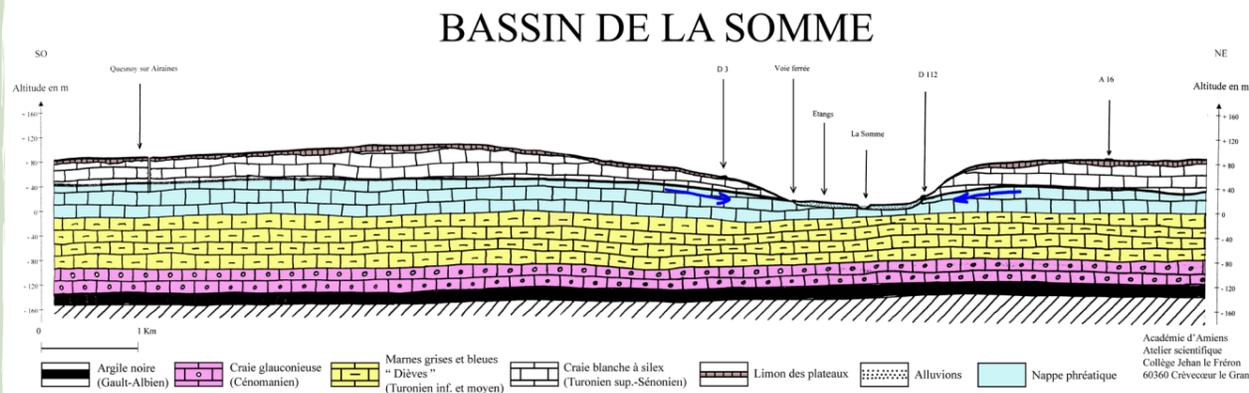
Dans ce pays crayeux, la terre est sèche et les rivières peu nombreuses. L'eau s'infiltré en profondeur.

Dans le Santerre, «sur un socle de craie d'environ quatre cent mètres d'épaisseur, formé à l'aire secondaire, s'est déposé au Quaternaire, une couche de limon pouvant atteindre vingt-cinq centimètres d'épaisseur»*. Cette forte épaisseur de limon atténue encore plus les aspérités du relief.

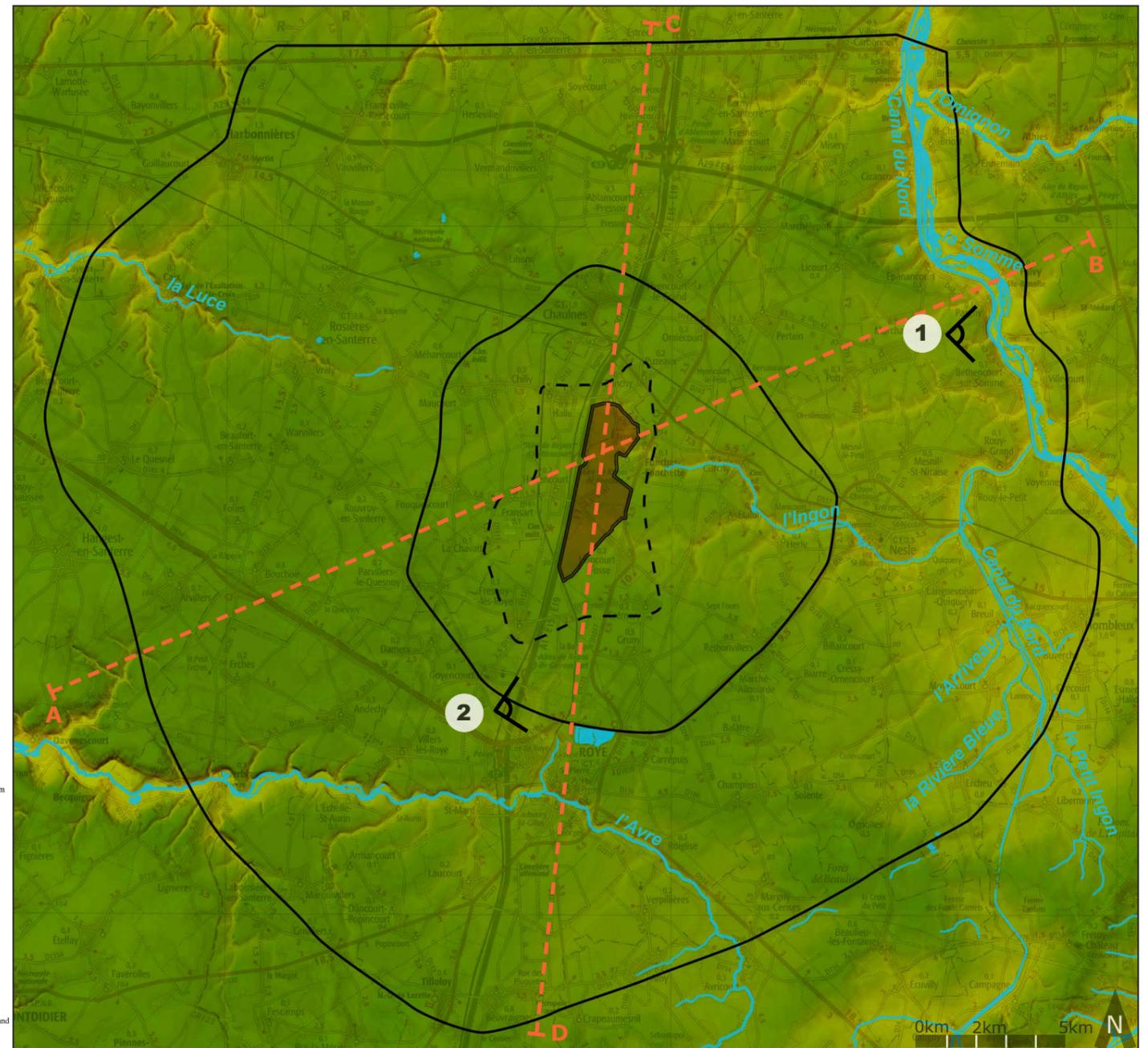
« Le limon se prête aux labours. Il est facile à travailler, riche, profond et perméable. De ce fait, le Santerre et le Vermandois sont des paysages de grandes cultures»*.

D'une altitude quasi constante d'une centaine de mètres, ce plateau limoneux est caractérisé par des horizons sans bornes, une succession de villages constitués de grandes fermes en briques centrées sur leur cour, et de modestes vallées comme l'Ingon ou la Luce où le paysage change soudainement d'échelle.

* Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme



Profil hydrogéologique du Bassin de la Somme extrait de blog.ac-amiens.fr

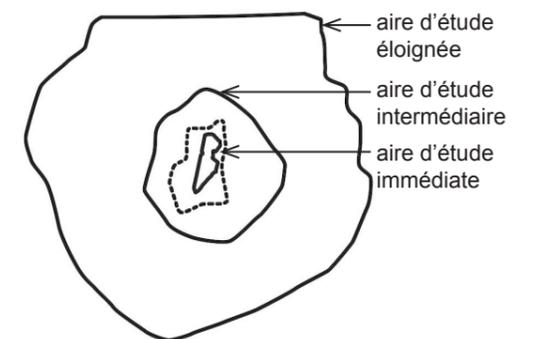


Carte de la géographie du territoire d'accueil du projet éolien de Champ Serpette.

ENJEUX

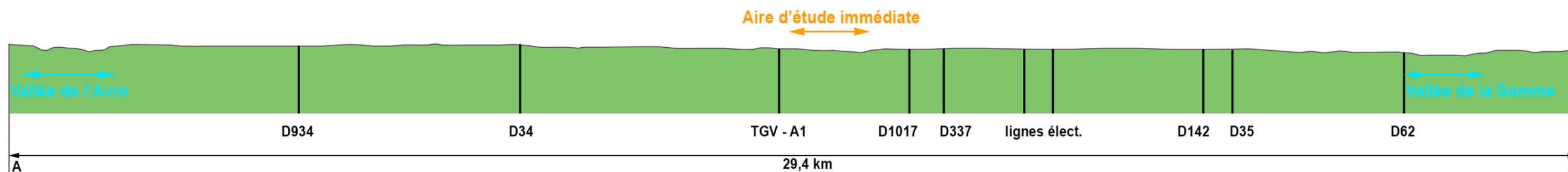
Dans le paysage ouvert du Santerre, tout point de repère (silhouette de village, bosquet, ligne électrique, parc éolien, château d'eau, systèmes d'irrigation des parcelles, vallée boisées...) participe à donner une échelle aux vastes étendues qui semblent sans limite.

L'implantation d'un nouveau parc éolien constitue donc un enjeu paysager dans l'environnement proche, mais aussi dans la lecture des paysages plus éloignés caractéristiques du Santerre.



II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

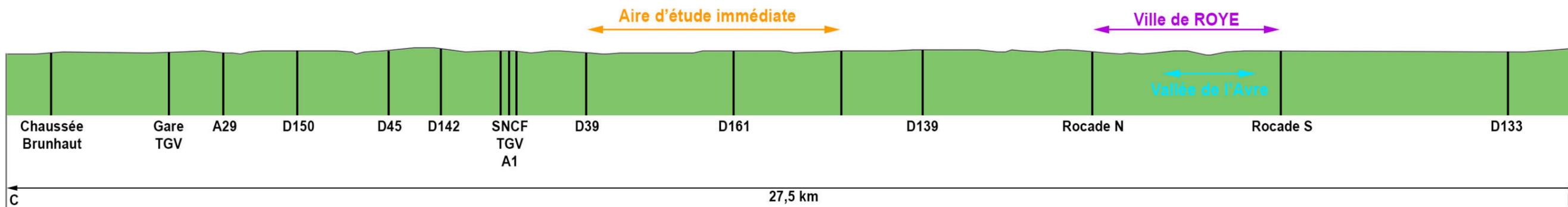
II-A. LA STRUCTURE DU PAYSAGE



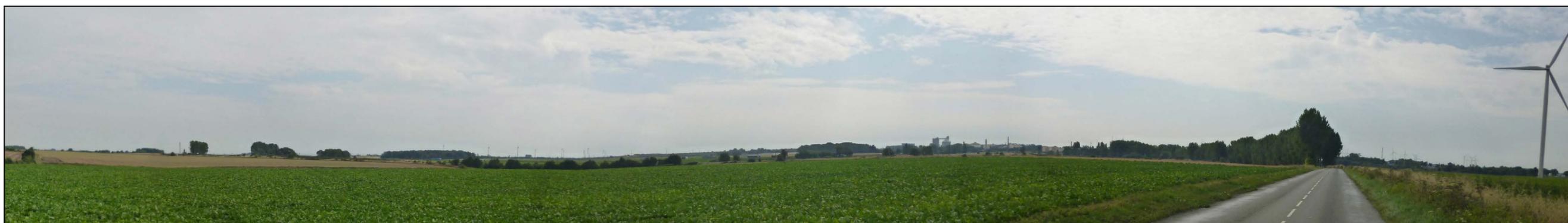
Profil AB : coupe en travers (sud/ouest-nord/est) de l'aire d'étude éloignée, entre les premières dépressions de la vallée de l'Avre et la vallée de la Somme.



1- vue panoramique depuis la limite est du plateau du Santerre, au basculement vers la discrète incision de la vallée de la Somme.



Profil CD : coupe en long (nord-sud) de l'aire d'étude éloignée, entre la Chaussée Brunhaut et le sud de la ville de Roye.



2- vue panoramique depuis la D34 vers le paysage du plateau autour de Roye, dont on distingue la silhouette de la sucrerie.

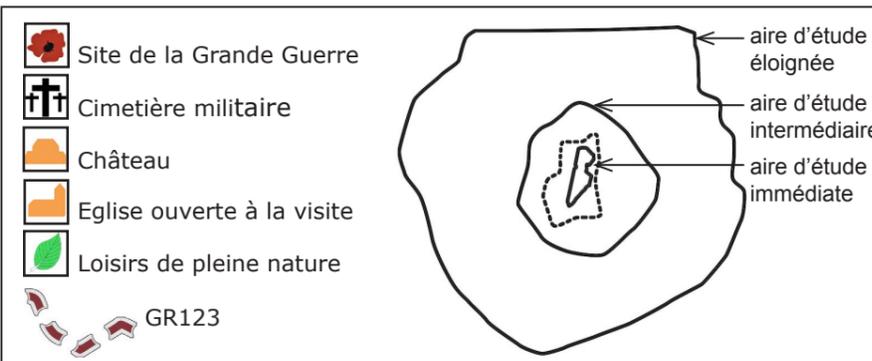
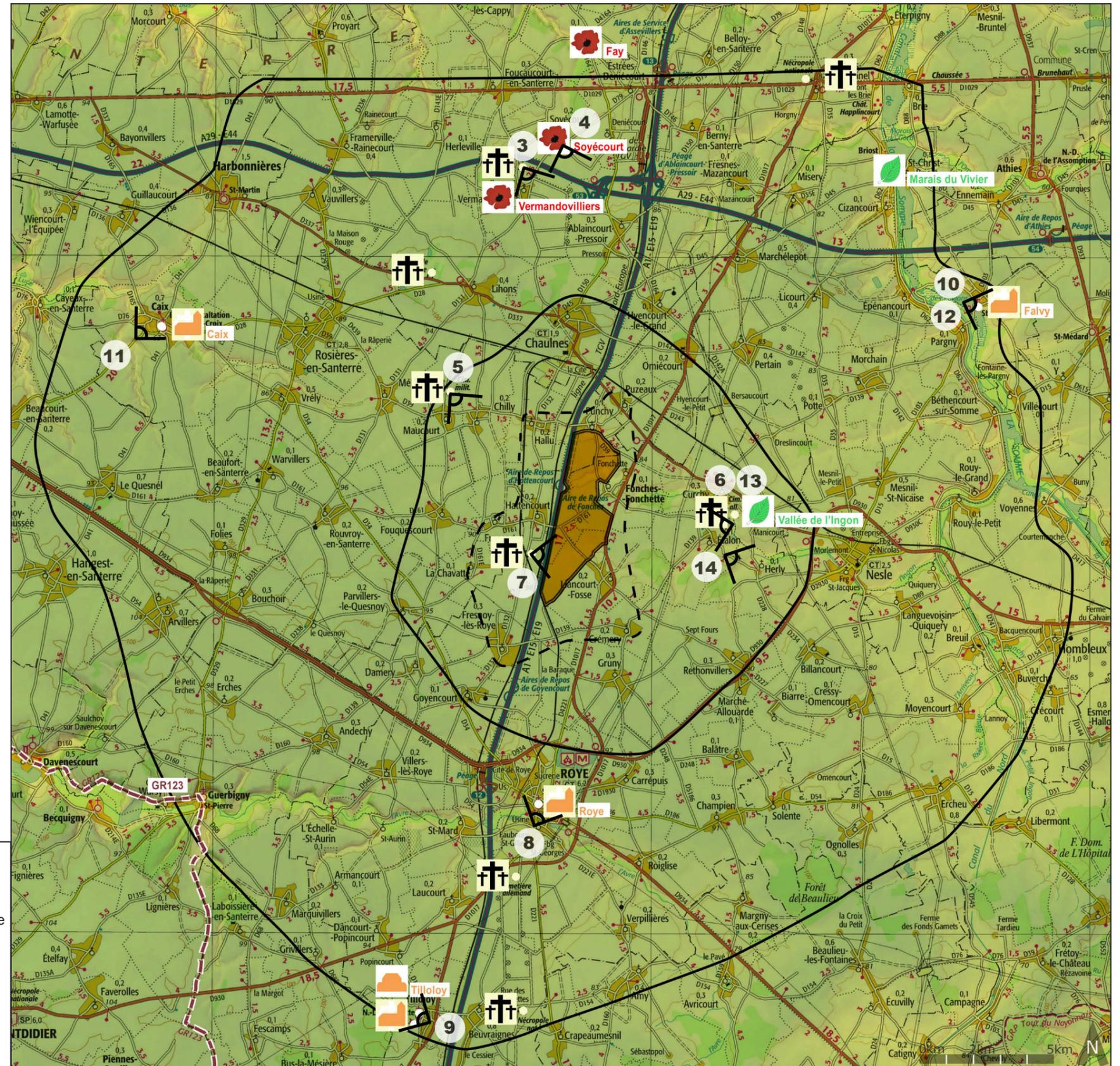
II-B. RECONNAISSANCE ET ATTRAITS DU TERRITOIRE

Dans les guides et ouvrages à vocation touristique, c'est principalement l'histoire liée à la Grande Guerre et ses traces dans le paysage du sud de la Somme qui sont les plus représentés et décrits.

Le territoire du Santerre a effectivement été fortement marqué par les combats de la Première Guerre Mondiale. Cette empreinte du passé qui marque encore le paysage est aussi une des caractéristiques principales de la reconnaissance et de l'identité du territoire : un paysage de mémoire. Les nombreux cimetières et nécropoles britanniques, allemands, français... parfaitement entretenus et visibles de loin témoignent toujours de l'attachement et du souvenir même un siècle après ces batailles. Trois de ces nécropoles se situent dans l'aire d'étude intermédiaire.

Celle de Vermandovilliers, au nord de l'aire d'étude éloignée, est la plus grande nécropole allemande. A quelques kilomètres au nord, le Bois de Waillieux, à Soyécourt, a été aménagé par le Conseil Général, permettant de mettre en valeur les vestiges de tranchées. Encore plus au nord, au delà des limites de l'aire d'étude éloignée, ce sont les vestiges de l'ancien village de Fay qui ont été aménagés par le Conseil Général.

Parmi les autres sites recensés dans les guides touristiques, plusieurs églises sont mentionnées : il s'agit de monuments anciens qui n'ont pas été démolis pendant la Grande Guerre. On compte aussi le château de Tilloloy, entièrement reconstruit à l'identique en 1932, après sa destruction pendant la Guerre, ainsi qu'un espace de loisirs à Saint-Christ-Briost : le Marais du Vivier, site de pêche dans les étangs de la Somme.

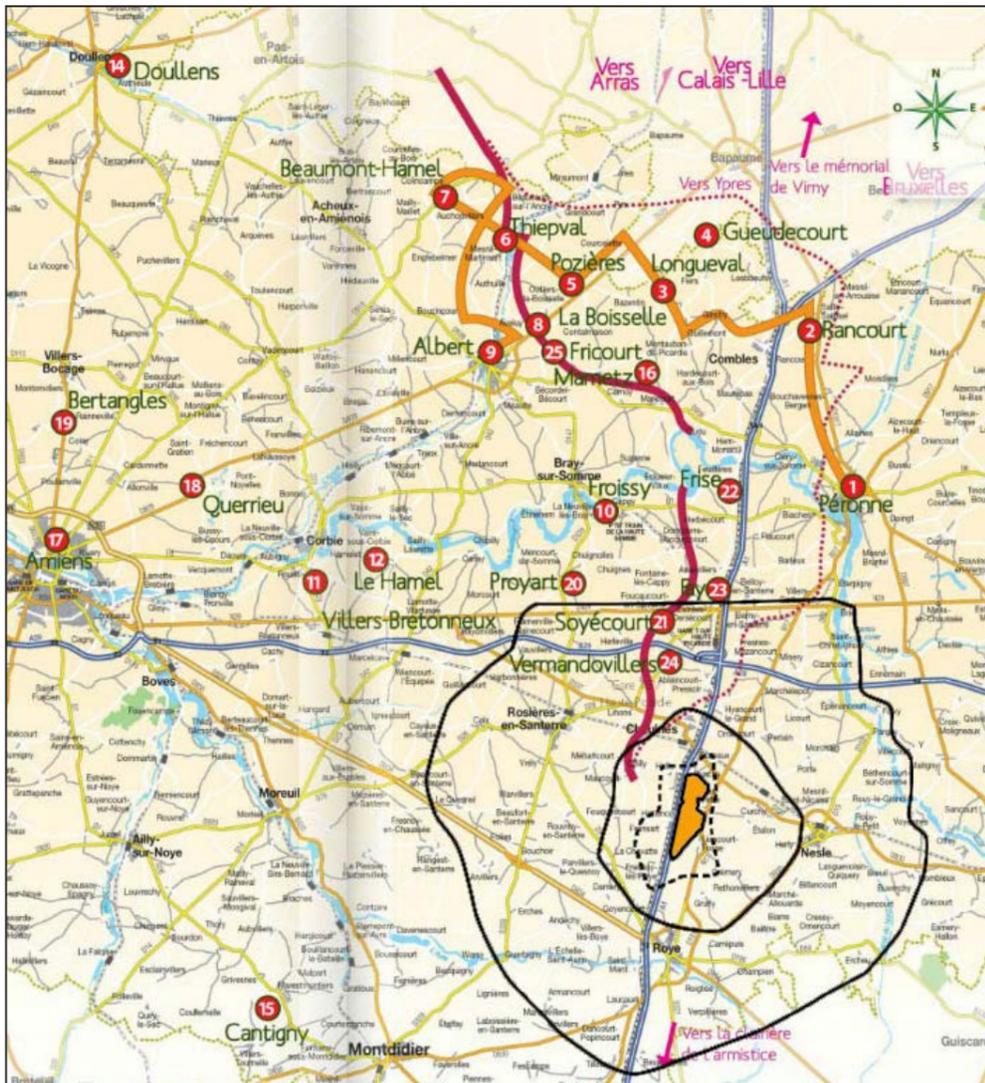


Carte des attraits et de la reconnaissance du territoire d'accueil du projet éolien de Champ Serpette.

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

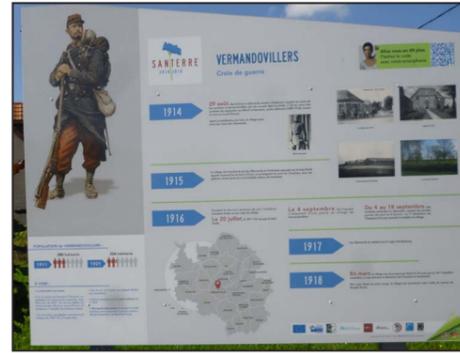
II-B. RECONNAISSANCE ET ATTRAITES DU TERRITOIRE

1 LES CICATRICES DE LA GRANDE GUERRE



Carte de localisation des lignes de front en 1916 : ligne rouge continue = 1er juillet / pointillé = mi-novembre. Extrait du Guide Sites de la Première Guerre Mondiale, Conseil Général de la Somme.

En 1916, la ligne de front descend jusqu'aux environs de Chaulnes (batailles du 1er juillet et de la mi-novembre). Le nord de l'aire d'étude éloignée est donc directement marqué de cette empreinte, de par la présence de sites aménagés par le Conseil Général, ainsi que par les nombreux cimetières militaires présents sur le territoire étudié pour le projet éolien de Champ Serpette.



Le cimetière allemand de Vermandovillers, le plus grand de la Somme, contient plus de 20 000 corps. 10 000 d'entre eux sont inhumés sous les croix noires ; les autres sont regroupés dans 15 ossuaires.

Cet immense site contourné par l'autoroute A29 par le nord, et planté de nombreux grands arbres d'ornement (saules, hêtres, érables pourpres, châtaigniers...) s'ouvre sur le paysage caractéristique du Santerre : silhouette villageoise, parcelles agricoles et alignement d'éoliennes. Le parc éolien de la Sole du Moulin-Vieux se situe à environ 1,5 km.

L'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette est éloignée d'une dizaine de kilomètres vers le sud. **La sensibilité de ce point de vue est faible à nulle.**

3- Une signalétique spécifique et des panneaux accompagnent les visites des sites liés à la Grande Guerre.



3bis- Vue panoramique sur le paysage de Santerre depuis la nécropole de Vermandovillers. Le projet de Champ Serpette se situe à environ 10km à l'arrière plan. Parc éolien visible = La Sole du Moulin-vieux I à Ablaincourt-Pressoir.



A Soyécourt, le bois de Wallieux se trouve au nord du bourg, en contre-bas d'un léger valonnement. Ce site ouvert au public est aménagé de façon à mieux comprendre le combat qui s'y déroula.

L'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette se situe à 11 km environ, masquée par le relief du premier plan. **La sensibilité de ce point de vue est faible à nulle.**

4- Vestiges de tranchées, site aménagé dans le Bois de Wallieux à Soyécourt, par le Conseil Général.



4bis- Vue panoramique depuis le Bois de Wallieux vers le bourg de Soyécourt. Le projet de Champ Serpette se situe à environ 11km à l'arrière-plan.

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

II-B. RECONNAISSANCE ET ATTRAITS DU TERRITOIRE

3 grandes nécropoles militaires se situent dans l'aire d'étude intermédiaire. Ces cimetières immenses, parfaitement entretenus et jardinés, contrastent avec le paysage d'openfield qui les entoure. Situés à moins de 5 km de l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette, ils sont les témoins de batailles où des dizaines de milliers d'hommes ont perdu la vie.

Nécropole de Maucourt :

«Située au nord du village, là où se trouvait l'ancienne route de Lihons, cette nécropole, d'une surface de 17.520 m², édifée en 1920, contient 5.272 corps dont 1.534 en ossuaires (6). (...)» Extrait du site www.picardie1418.com.

Encadré par des rideaux d'arbres et appuyé contre un bosquet côté est, ce cimetière s'ouvre vers l'ouest. Le projet de Champ Serpette est distant de 3,7 km environ au sud-est.

Nécropole de Curchy :

«Située entre les villages de Manicourt et de Curchy, (...) cette nécropole contient 7.326 corps. (...) 4.225 soldats reposent dans des tombes individuelles (croix en pierre). Les 3.101 autres corps reposent dans trois ossuaires (...)» Extrait du site www.picardie1418.com

Ce cimetière militaire planté de nombreux feuillus occupe une pente douce de la vallée de l'Ingon. le projet de Champ Serpette se situe à l'arrière-plan, sur le plateau, à 3,8km vers l'ouest.

Nécropole de Hattencourt :

Cette nécropole de 6160 m² contient 1949 corps de soldats français ; 1282 soldats reposent dans des tombes individuelles (croix en pierre blanche). Un ossuaire rassemble les corps des 667 autres soldats.

Ce cimetière encadré par des conifères est le plus proche de l'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette (environ 700m), séparé d'elle par l'A1 et la ligne TGV.

Le parc éolien de Liancourt et Fresnoy est accordé : 2 lignes de 3 éoliennes vont être érigées à quelques centaines de mètres du cimetière.



5- vue panoramique sur le cimetière militaire de Maucourt.



6- vue panoramique sur le cimetière militaire de Curchy.



7- vue panoramique sur le cimetière militaire de Hattencourt.

ENJEUX / PAYSAGE DE MEMOIRE

Témoins de l'anéantissement de centaines de milliers d'hommes et de la destruction totale d'un paysage, les cimetières militaires ont traversé un siècle d'histoire. Autour, les paysages se sont reconstruits et ont été aménagés, exploités, équipés... Ces nécropoles quant à elles sont restées jardinées et entretenues, replantées, protégées par leur cadre arboré de évolution des paysages alentours.

Le développement de parcs éoliens dans le Santerre se fait dans la continuité de cette évolution paysagère. Le projet de Champ Serpette, situé dans la continuité de parcs accordés et/ou en construction, est suffisamment éloigné de la nécropole de Hattencourt (la plus proche, à environ 700m) pour ne pas mettre en péril ce site historique d'intérêt international. La sensibilité de ces sites par rapport au projet est donc modéré à faible selon l'éloignement de l'aire d'étude immédiate.

2 LES AUTRES SITES RECONNUS ET TOURISTIQUES

Dans le paysage du Santerre, marqué par la reconstruction des villages et des églises après la Grande Guerre, quelques monuments ont échappé à la destruction ou ont été reconstruits à l'identique. Ils sont de se fait des repères emblématiques du Santerre, et sont mis en avant dans les guides touristiques et de découverte du paysage.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée : l'église Saint-Pierre de Roye, l'église et le château de Tilloloy, l'église de Falvy et l'église de Caix.

Tous ces sites sont éloignés de plus de 6 km de l'aire d'étude immédiate du projet éolien de Champ Serpette. **Leur sensibilité par rapport au projet est donc faible à nulle.**



8- Eglise de Roye



9- Eglise et château de Tilloloy



10- Eglise de Falvy



11- Eglise de Caix dans la vallée de la Luce

«Entre Ham et Péronne, le mouvement d'urbanisation est calme et le tourisme est mineur.» Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

Les marais de la Somme restent des sites naturels très prisés pour les activités de pêche et de pleine nature.

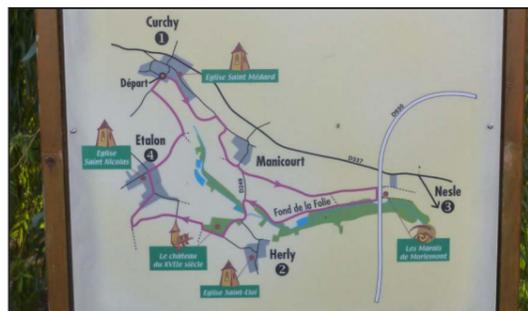
Ces paysages de vallée se situent à la limite est de l'aire d'étude éloignée, à plus de 10 à 12 km de l'aire d'étude pour l'implantation du projet de Champ Serpette. **Leur sensibilité par rapport au projet est donc faible à nulle.**



12- Marais de la Somme à Falvy.

Le Circuit de l'Ingon relie les bourgs de Curchy, Herly, Nesle et Etalon, permettant de découvrir, au fil de cette petite boucle de 8 km, le paysage de la vallée de l'Ingon dont le château d'Herly, datant du XVIIème, avec un domaine et une perspective type «à la française».

Distant d'environ 3 km des limites de l'aire d'étude immédiate, ce parcours reste proche du fond de vallon. **La sensibilité par rapport au parc éolien est donc modérée à faible selon le parcours et les ouvertures visuelles vers le plateau.**



13- Circuit de l'Ingon (détail du panneau).



14- Château d'Herly, XVIIème, dans son parc arboré.

II-B. RECONNAISSANCE ET ATTRAITS DU TERRITOIRE

TABLEAU DE SYNTHESE DES SENSIBILITES LIEES AUX SITES RECONNUS ET TOURISTIQUES :

AE	UP	COMMUNE	SITE RECONNUS ET TOURISTIQUES	INTERET	NIVEAU DE RECONNAISSANCE	ELOIGNEMENT DU PROJET	SENSIBILITE
AEE	S	SOYECOURT	Vestiges de tranchées	Site de la Grande Guerre	internationale	11km	faible à nulle
AEE	S	VERMANDOVILLIERS	Nécropole allemande	Site de la Grande Guerre	internationale	10km	faible à nulle
AEE	S	ROYE	Eglise	non démolie par la Guerre	régionale	5,5km	faible à nulle
AEE	S	TILLOLOY	Eglise et Château	démolis lors de la Grande Guerre et reconstruits à l'identique	régionale	12km	faible à nulle
AEE	VS	FALVY	Eglise	non démolie par la Guerre	régionale	10km	faible à nulle
AEE	VL	CAIX	Eglise	non démolie par la Guerre	régionale	11,7km	faible à nulle
AEE	VS	FALVY - SAINT CHRIST BRIOST...	Marais de la Somme	espaces naturels et de loisirs	régionale	10km	faible à nulle
AEI	S	MAUCOURT	Nécropole	cimetière de la Grande Guerre	internationale	3,7km	modérée à faible
AEI	S	HATTENCOURT	Nécropole	cimetière de la Grande Guerre	internationale	700m	modéré
AEI	VI	CURCHY	Nécropole	Site de la Grande Guerre	internationale	3,8km	modérée à faible
AEI	VI	CURCHY, HERLY, NESLE, ETALON	Circuit de l'Ingon	Découverte du paysage	locale	3km	modérée à faible

AE = Aire d'Etude
 AEI = Aire d'Etude Intermédiaire
 AEE = Aire d'Etude Eloignée

UP = Unité Paysagère
 S = Santerre
 VL = Vallée de la Luce
 VS = Vallée de la Somme

ENJEUX / SITES RECONNUS ET TOURISTIQUES

La plupart des sites reconnus et/ou touristiques situés dans l'ensemble des aires d'étude concernent l'histoire de la Grande Guerre, et des lieux de mémoire. De ce fait leur reconnaissance est internationale. Seuls les plus proches de l'aire d'étude immédiate ont une sensibilité modérée vis à vis du projet.

Plus localement, les monuments reconnus sont pour la plupart des églises épargnées par les destruction liées à la Guerre.

Enfin, les paysages de vallées (Somme et Ingon en particulier) contrastent avec la monotonie du plateau du Santerre ; elles sont reconnues pour leur diversité écologique et leur intérêt paysager.

II-C. LE PATRIMOINE PROTEGE

Les monuments protégés au titre des Monuments Historiques sont relativement peu nombreux et dispersés sur l'ensemble du territoire couvert par l'aire d'étude éloignée. La plupart d'entre eux se situent à plus de 10 km de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette.

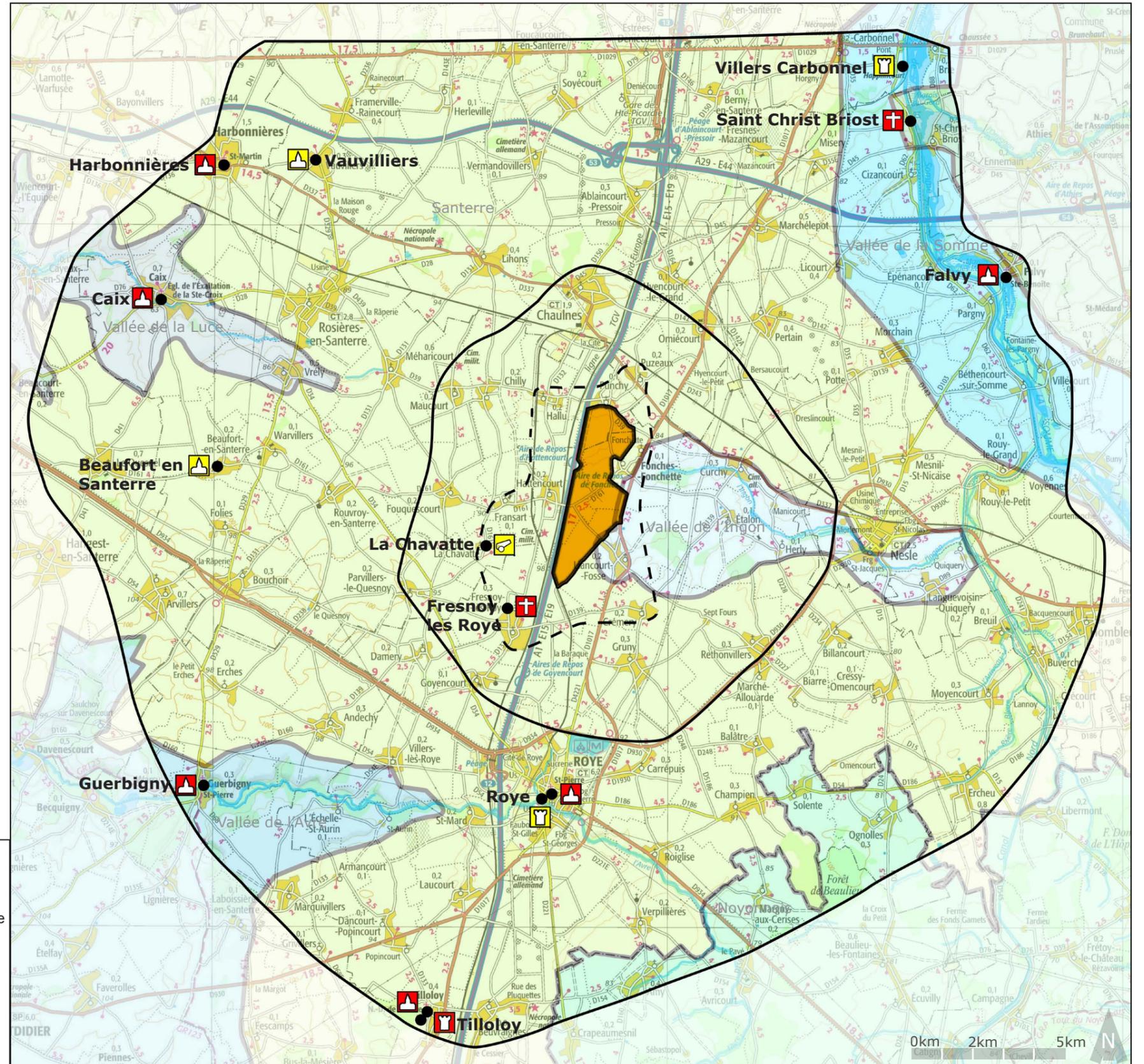
Seuls 2 monuments sont proches du projet, situés dans l'aire d'étude intermédiaire :

- **Le Blockhaus de La Chavatte** (à 2 km de la limite de l'aire d'étude immédiate)
- **La Croix de Fresnoye-les-Roye** (à 1,5 km de la limite de l'aire d'étude immédiate)

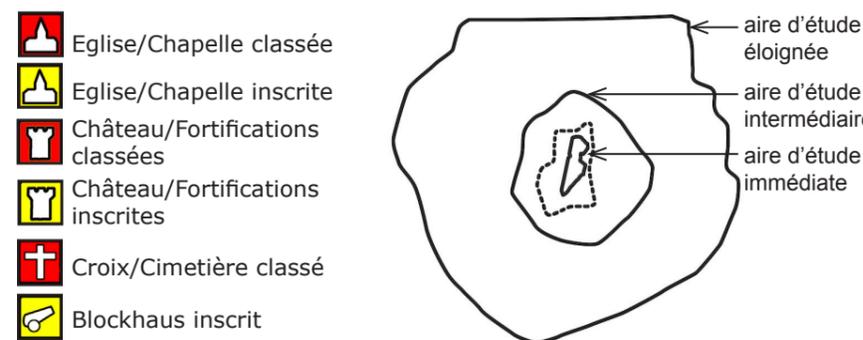
L'étude de leur sensibilité par rapport au projet de Champ Serpette est étudiée au chapitre III-D.

Les autres monuments sont situés soit dans les paysages de vallées (vallée de la Somme, vallée de la Luce ou vallée de l'Avre) soit au coeur de bourgs sur le plateau du Santerre.

L'étude de leur sensibilité par rapport au projet de Champ Serpette est étudiée dans chaque unité paysagère décrite au chapitre II-D.



Carte de localisation du patrimoine protégé et des unités paysagères.



II-C. LE PATRIMOINE PROTEGE

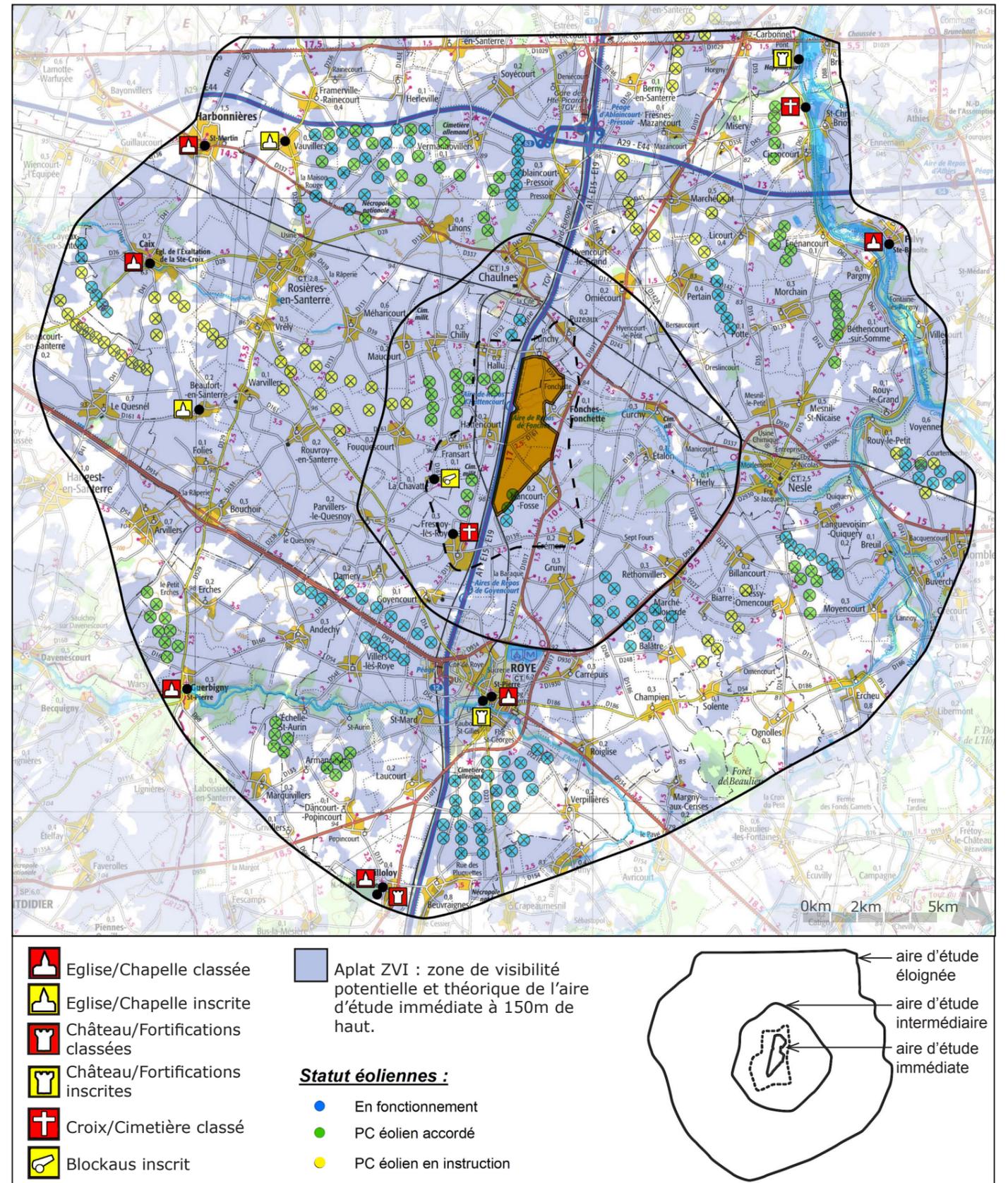
Approche méthodologique :

L'aplat ZVI (Zone d'Influence Visuelle) permet d'identifier par une couleur, sur le fond cartographique IGN, l'ensemble des zones depuis lesquelles l'aire d'étude immédiate est potentiellement visible, à 150 m de hauteur, selon un principe maximaliste.

Seule est prise en considération la topographie : les structures végétales, constructions et écrans visuels ne sont pas pris en compte.

Ce type de rendu cartographique n'identifie pas les enjeux paysagers ou visuels, mais plutôt permet de visualiser les zones depuis lesquelles la topographie ne permet pas de distinguer un élément de 150 m de haut. Dans le cas de l'étude du patrimoine protégé, cet outil graphique permet de préciser si la covisibilité avec le projet de Champ Serpette est possible, avant d'entrer dans les détails de l'étude des perceptions visuelles.

Ainsi, dans le tableau récapitulatif des monuments protégés au titre des Monuments Historiques, il est précisé pour chacun s'il est potentiellement en covisibilité, ou s'il est hors ZVI.



Carte de localisation du patrimoine protégé et des Zones de Visibilité Potentielle (ZVI)

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

II-C. LE PATRIMOINE PROTEGE

AE	UP	COMMUNE	MONUMENT	TYPE	EPOQUE	ELEMENT	SITUATION	PROPRIETE	CLASSEMENT	ZVI
AEI	S	FRESNOY LES ROYE	CROIX EN PIERRE	BAS	12EME	CROIX	DANS LE CIMETIERE	PUBLIQUE	CMH	potentiellement visible
AEI	S	LA CHAVATTE	BLOCKAUS ALLEMAND	BAS	20EME SIECLE	BLOCKAUS	ISOLE EN BORD DE CHAMP	PRIVEE	IMH	potentiellement visible
AEE	S	BEAUFORT EN SANTERRE	EGLISE	HAUT	12EME SIECLE	EGLISE	CENTRE BOURG	PUBLIQUE	IMH	potentiellement visible
AEE	S	HARBONNIERES	EGLISE PAROISSIALE SAINT MARTIN	HAUT	15EME-16EME-17EME	EGLISE	CENTRE BOURG	PUBLIQUE	CMH	hors ZVI
AEE	S	ROYE	ANCIENS REMPARTS	HAUT	MOYEN AGE	ENCEINTE-TOUR-COURTINE	FORTIFICATION DE L'AGGLOMERATION	PUBLIQUE	IMH	potentiellement visible
AEE	S	ROYE	EGLISE SAINT PIERRE	HAUT	15EME-16EME-20EME SIECLE	CHŒUR-DECOR INTERIEUR	CENTRE BOURG	PUBLIQUE	CMH	potentiellement visible
AEE	S	TILLOLOY	DOMAINE DE TILLOLOY	HAUT	17EME-18EME-19EME-20EME	COMMUNS-PARC-JARDIN REGULIER-DOUVES-ALLEE-PORTATI	EN LIMITE DE BOURG	PRIVEE	CMH	potentiellement visible
AEE	S	TILLOLOY	EGLISE	HAUT		EGLISE	EN LIMITE DE BOURG	PUBLIQUE	CMH	potentiellement visible
AEE	S	VAUVILLIERS	EGLISE SAINT ELOI	HAUT	12EME-16EME-17EME-18EME	CHŒUR-TRANSEPT	CENTRE BOURG	COMMUNALE	IMH	hors ZVI
AEE	VA	GUERBIGNY	EGLISE	HAUT	13EME-15EME SIECLE	EGLISE	CENTRE BOURG	PUBLIQUE	CMH	hors ZVI
AEE	VL	CAIX	EGLISE	HAUT	13EME-15EME-16EME SIECLE	EGLISE	CENTRE BOURG	PUBLIQUE	CMH	potentiellement visible
AEE	VS	FALVY	EGLISE	HAUT		EGLISE	CENTRE BOURG	COMMUNALE	CMH	potentiellement visible
AEE	VS	SAINT CHRIST BRIOST	ANCIEN CIMETIERE	BAS		ANCIEN CIMETIERE	DANS UN HAMEAU	PUBLIQUE	CMH	hors ZVI
AEE	VS	VILLERS CARBONNEL	RESTES DU CHÂTEAU D'HAPPLAINCOURT	BAS	13EME SIECLE	RESTES DU CHÂTEAU	ISOLE	PRIVEE	IMH	potentiellement visible

Tableau récapitulatif des monuments protégés situés dans les différentes aires d'étude

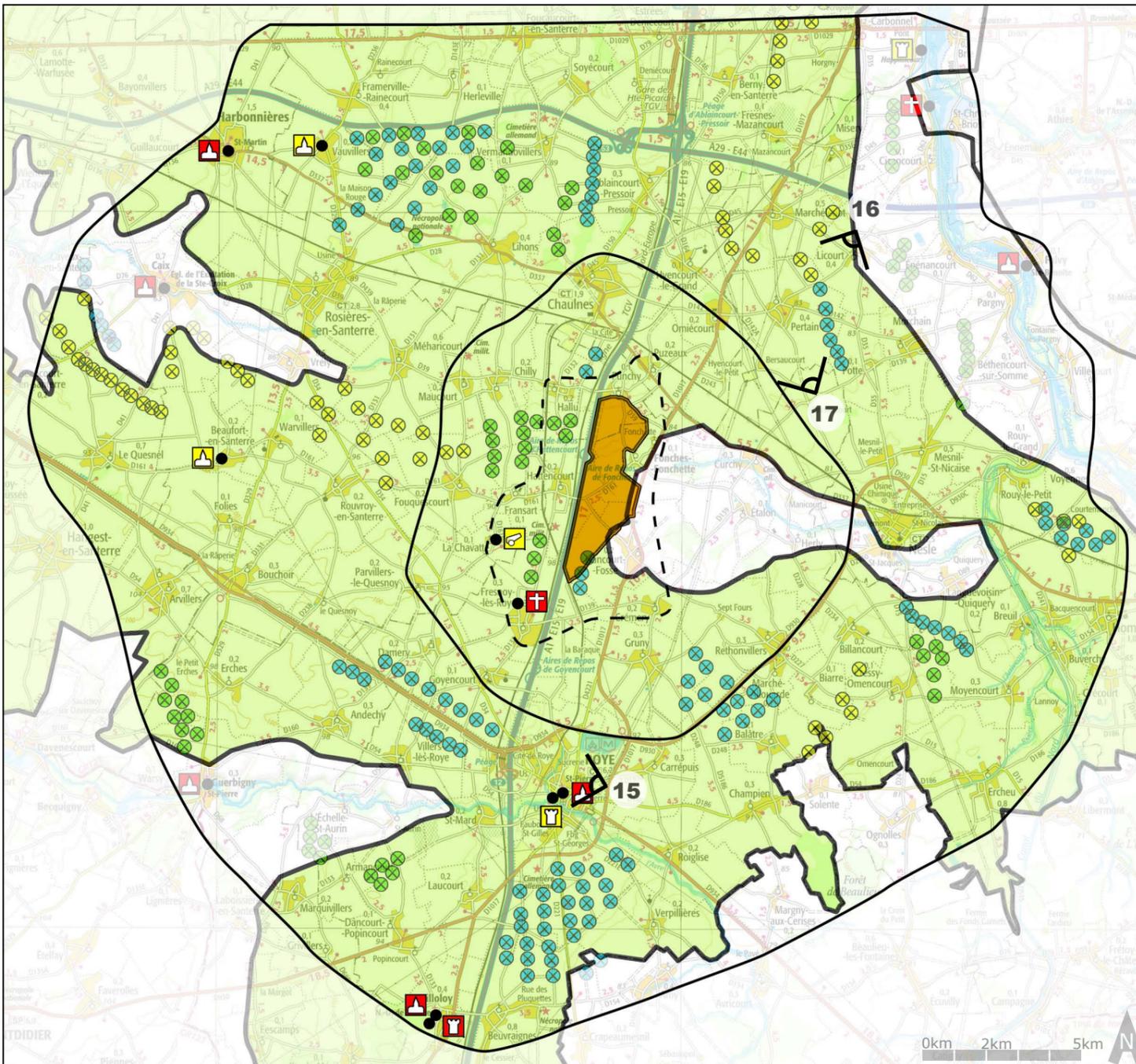
AE = Aire d'Etude
 AEI = Aire d'Etude Intermédiaire
 AEE = Aire d'Etude Eloignée

UP = Unité Paysagère
 S = Santerre
 VL = Vallée de la Luce
 VS = Vallée de la Somme
 VA = Vallée de l'Avre

CMH = Classé Monument Historique
 IMH = Inscrit Monument Historique

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

1 LE SANTERRE



Eglise/Chapelle classée	Croix/Cimetière classé	Statut éoliennes :
Eglise/Chapelle inscrite	Blockhaus inscrit	
Château/Fortifications classées	Unité paysagère du SANTERRE	En fonctionnement
Château/Fortifications inscrites		PC éolien accordé
		PC éolien en instruction

Carte de localisation de l'unité paysagère du Santerre.

a- Un territoire rural d'agro-industrie



Panneau signalétique sur l'A1



Panneau signalétique sur l'A29

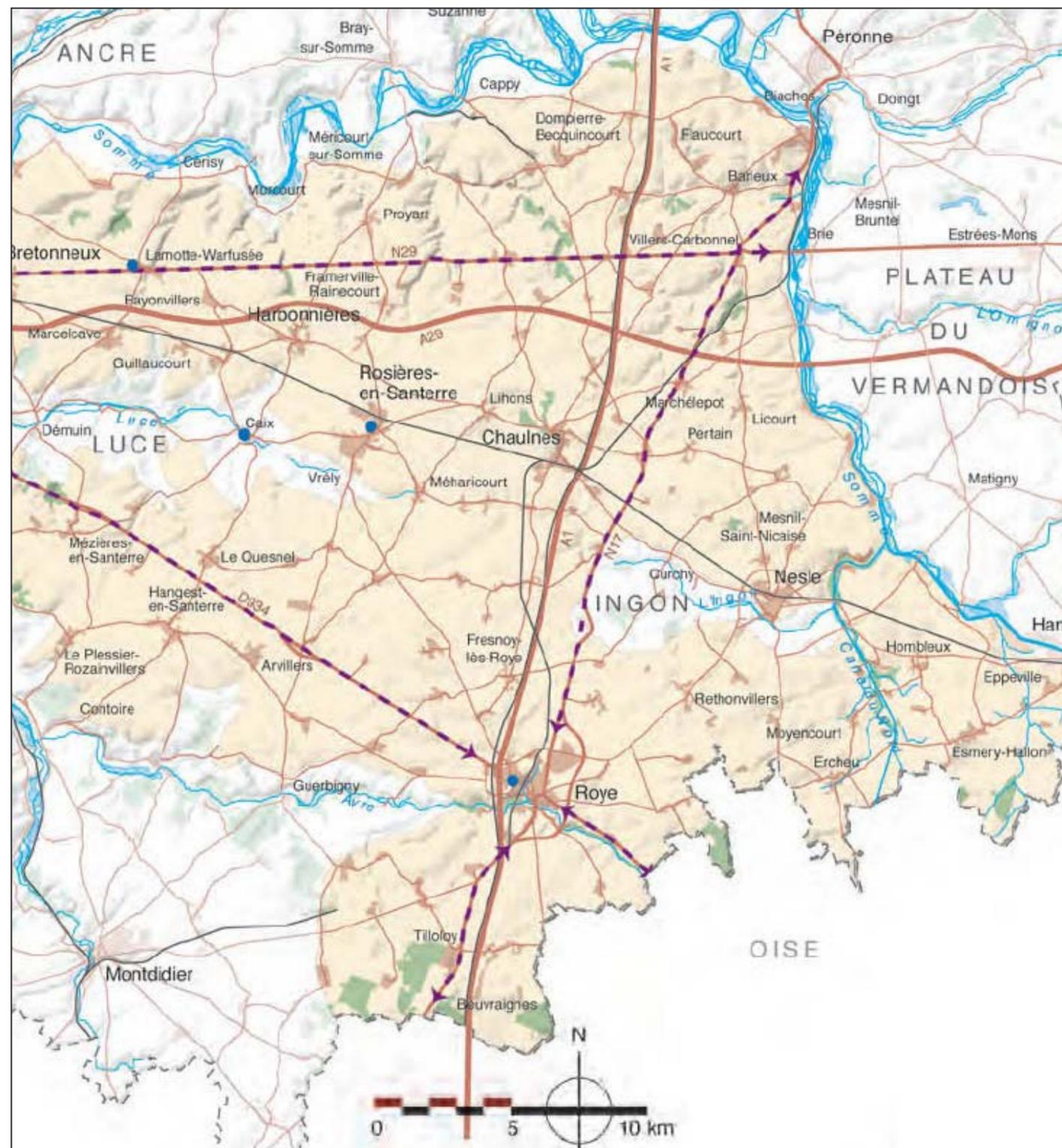
Le territoire couvert par l'unité paysagère du Santerre occupe la majeure partie de l'aire d'étude éloignée. C'est dans ce paysage de plateau que se situe l'aire d'étude immédiate pour le projet de parc éolien de Champ Serpette.

Le plateau du Santerre est l'une des terres de grandes cultures les plus riches de France. «L'agriculture intensive, les remembrements et la baisse de la population agricole ont fabriqué un territoire où les grandes cultures s'étendent à perte de vue, accentuant encore l'impression d'uniformité et de régularité. (...) Le blé, l'avoine, l'orge, le seigle y sont produits depuis l'époque romaine pour y être exportés. Le XIXème siècle a apporté la culture de la betterave à sucre et de la pomme de terre. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, se sont développés les légumes de plein champs et plus récemment, les oléagineux.» Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.



15- Vue sur Roye et la silhouette de la sucrerie, depuis le plateau du Santerre.

Les exploitations agricoles sont très mécanisées ; les parcelles sont souvent équipées de systèmes d'arrosage et de moto-pompes bien visibles. Des entreprises agro-industrielles sont implantées sur le territoire (à Rosières-en-Santerre, Chaulnes, Roye, Nesle...) et développent quelques-uns de leurs fleurons : sucreries, conserveries... parfois parmi les plus grandes d'Europe.



Cartographie des éléments caractéristiques du paysage. Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme

b- Les paysages du coeur du Santerre - description extraite de l'Atlas des Paysages de la Somme :

«Éléments caractéristiques du paysage :

- > Exceptionnelle planéité du plateau de craie
- > Paysages d'openfield, profondément remembrés ; (grandes parcelles, peu de bois, quelques réserves)
- > Repères constitués par les axes de circulation (ex-N29, Roye/Nesle, tranchée A1/TGV, A29)
- > Longue tradition de villages céréaliers ; silhouette caractéristique de villages-bosquets; typologie d'alignements de granges aveugles sur rue; silhouette caractéristique des doubles ou triples châteaux d'eau, maillage dense en ancien du territoire (villages établis au croisement de routes ou le long d'anciennes voies romaines)
- > Architecture et urbanisme de la Reconstruction
- > Paysages industriels (Nesle, Roye, Epeville...)

Structures paysagères majeures.

- > Plateau délimité par la vallée de la Haute-Somme , la vallée de l'Avre et le canal du Nord
- > Anciennes voies romaines ; grandes infrastructures autoroutières, ferroviaires ; canal du nord cf. *points de vue 26 à 28*
- > Paysages de la Première Reconstruction : édifices publics, art sacré, homogénéité de certains villages (Andechys, Misery, Méharicourt, Chaulnes,...) ; continuité d'oeuvres architecturales comme celles de J. Débat-Ponsan (Lamotte-Warfusée, Driencourt, Hangest, Cléry, Péronne) ou celles de Duval et Gonse (Roye, Moreuil). cf. *points de vue 18 à 21*

Axes de perception principaux

- > Les grands axes de circulation : l'A1, l'A29, l'ex-N29, la D934 Roye-Amiens, l'ex-N17 Roye-Péronne» - cf. *points de vue 27 à 31*

* Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme

c- L'échelle du paysage du Santerre et perception du projet de Champ Serpette

Les points de repères et silhouettes caractéristiques :

Sur le plateau du Santerre, plusieurs silhouettes caractéristiques ponctuent le paysage d'openfield :

- > **Les «villages-bosquets»**, parmi les seuls espaces plantés et jardinés ceinturant les lieux de vie, illustrent le maillage de villages.
- > **Les équipements d'irrigation** des parcelles et les châteaux d'eau, souvent mis en couleur et bien visibles de loin témoignent d'un mode d'exploitation intensif d'une terre qui ne retient pas l'eau.
- > **Les lignes électriques** qui traversent le territoire.
- > **Les parcs éoliens**, dont un grand nombre est encore à l'instruction, ou en cours de construction, installent une nouvelle échelle dans ce paysage. Visibles de loin, et répartis sur l'ensemble du territoire couvert par l'aire d'étude éloignée, ils apparaissent dans la plupart des champs de vision, plus ou moins éloignés.



16- Vue panoramique sur le plateau du Santerre depuis le nord de Licourt



17- Vue panoramique sur le plateau du Santerre, entre Les bourgs de Potte et Dreslincourt.

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

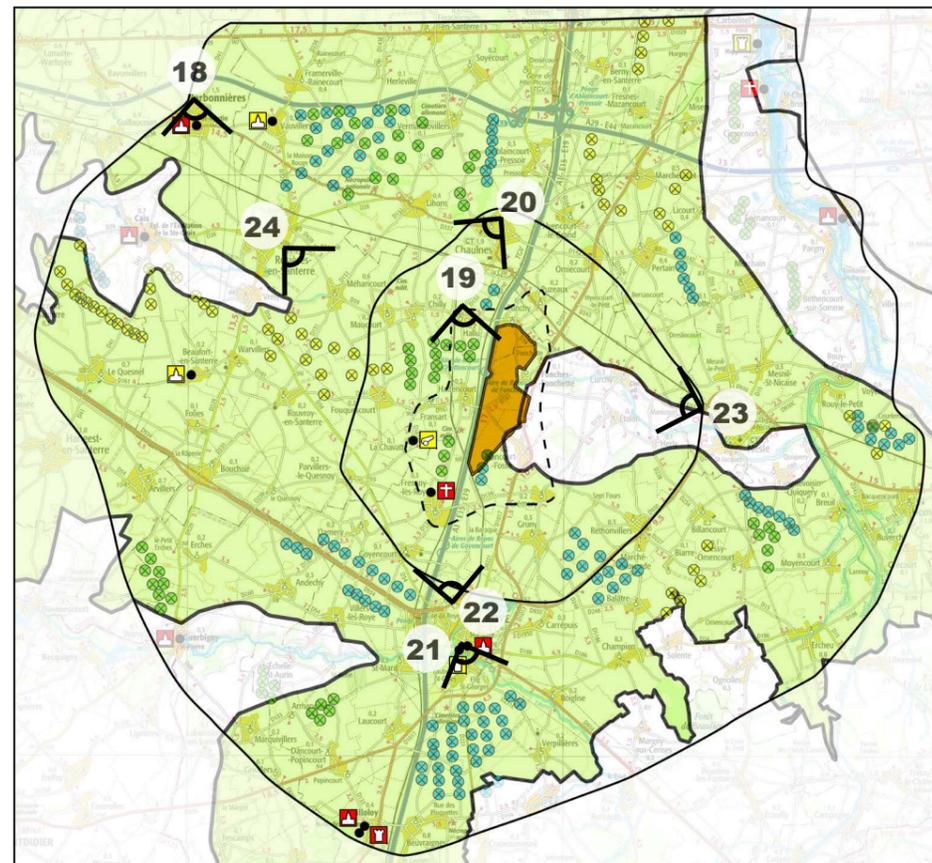
Quelques gros bourgs, et un maillage régulier de petits villages :

Le plateau du Santerre est peu urbanisé. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les principaux lieux de vie se partagent entre plusieurs gros bourgs (Roye - 6600 habitants, Rosières-en-Santerre - 3000 habitants, Nesle - 2500 habitants, ou encore Chaulnes - 2000 habitants) et un maillage régulier de villages de quelques centaines d'habitants. «L'image de «désert cultivé» attaché au Santerre est renforcée par la typologie des villages dont les rues sont constituées d'alignements de granges aveugles. Elle est accentuée par la rareté des commerces et des services, dont le rayon d'action dépasse quinze kilomètres.» Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

De la typologie des villages découle la manière dont est perçu le paysage alentour : structurés par la ferme picarde à cour fermée, marqués par la Reconstruction, avec la brique et le béton en remplacement du torchis, ces lieux de vie sont souvent ceinturés de végétation et tournés sur l'axe central, au coeur du village.

Les ouvertures vers le paysage du plateau sont donc limitées aux sorties des bourgs et limites extérieures, aux axes traversants et aux «fenêtres» ponctuelles dans les villages où le tissu urbain est plus distendu.

C'est dans ces cas que se situent les enjeux paysagers liés aux lieux de vies de l'aire d'étude éloignée.



Carte de localisation des points de vue



18- Vue sur la traversée du bourg d'Harbonnières.



19- Vue le bourg de Hallu, «village-croix» dont les ouvertures sur le plateau se font dans l'axe des routes traversantes.



20- Axe principal de Chaulnes cadré par un alignement de maisons.



21- Vue sur le centre-bourg de Roye, et perspective d'une des rues principales ouverte sur le parc éolien des Trente.

Perception du projet de Champ Serpette depuis les principaux bourgs de l'aire d'étude éloignée :

Depuis les contournements de Roye et de Nesle, et depuis le bourg de Rosières-en-Santerre, l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette se situe à une distance de 4,4 km à plus de 7 km.

Depuis chacun de ces points de vue, l'ouverture du champ visuel est large ; les éléments de paysages sont nombreux (hangars, pylônes, bosquets, alignements d'arbres...) et donnent l'échelle au paysage des premiers plans visibles. Le projet de Champ Serpette se situe à l'arrière-plan.



22- Vue panoramique depuis le contournement nord de Roye, vers le projet de Champ Serpette.



23- Vue panoramique depuis le contournement de Nesle, vers le projet de Champ Serpette.



24- Vue panoramique depuis la sortie est de Rosières-en-Santerre vers le projet de Champ Serpette.

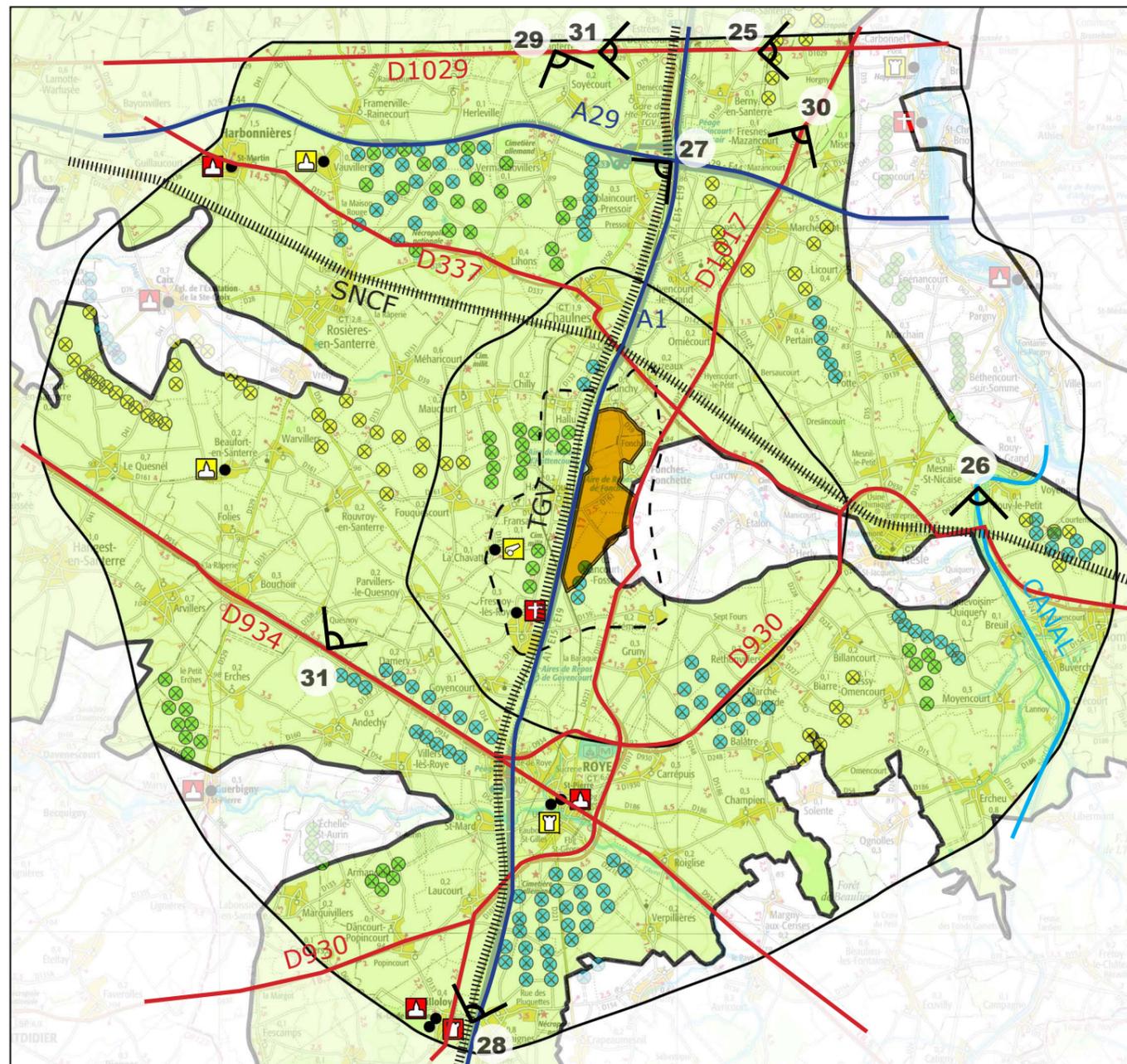
II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

Un territoire traversé par de grands axes de circulation :

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le paysage du Santerre est traversé par d'importants axes de circulation :

- des routes départementales très fréquentées dont plusieurs tracés d'anciennes voies romaines, très marquants dans le paysage,
- un ensemble de plus petites routes départementales qui relient les bourgs en formant un réseau polyétoilé,
- des voies ferrées, dont la ligne TGV Nord-Europe,
- des autoroutes : A29 et A1, l'une des plus fréquentées d'Europe,
- le canal du Nord.



Carte de localisation des principaux d'axes de circulation et des points de vue

«La dimension des terres cultivées à perte de vue est mise en scène par les grands axes de circulation des anciennes voies romaines (D934 Roye-Amiens, D1029 = ex N29 Saint-Quentin-Amiens) et les grandes infrastructures d'échange (autoroute A1 et A29, TGV, Canal du Nord). (...) Par leur rectitude, les grands axes de communication invitent à regarder la grande échelle du paysage. (...) La route met également en scène les vallonements légers et les subtilités du relief.» Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.



25- Vue sur la D1029 - Chaussée Brunehaut - ancienne voie romaine limite nord de l'aire d'étude éloignée.



26- Vue sur le Canal du Nord - le champ de visibilité est limité par l'environnement arboré du canal.

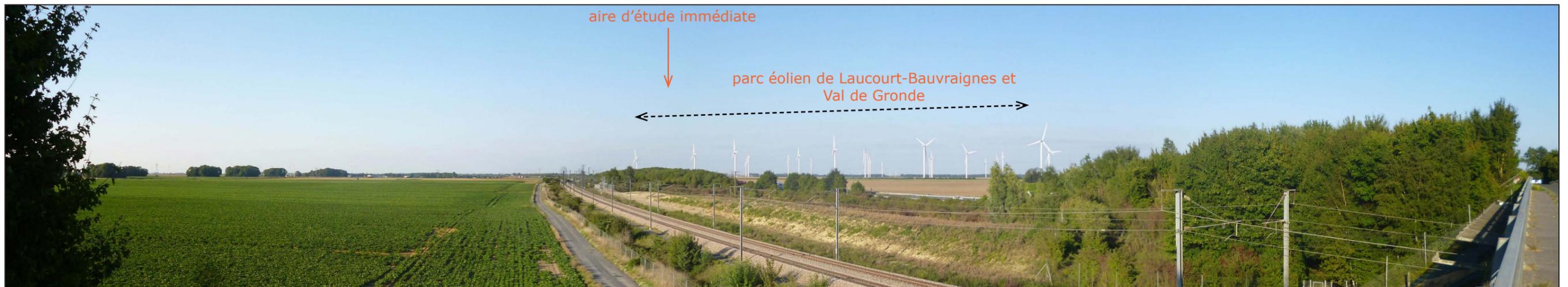
II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

Perception du projet de Champ Serpette depuis les principaux axes de circulation de l'aire d'étude éloignée :



27- Vue sur l'échangeur A29/A1, au nord de l'aire d'étude éloignée



28- Vue sur le TGV et l'A1 qui traversent le coeur du territoire étudié dans un axe nord-sud. L'aire d'étude immédiate s'appuie sur ce fuseau, mais à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, d'autres parcs éoliens occupent les premiers-plans des champs de visibilité.



29- Vue depuis la D1029 - Chaussée Brunhaut vers le plateau du Santerre, à la sortie est de Foucaucourt-en-Santerre

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES



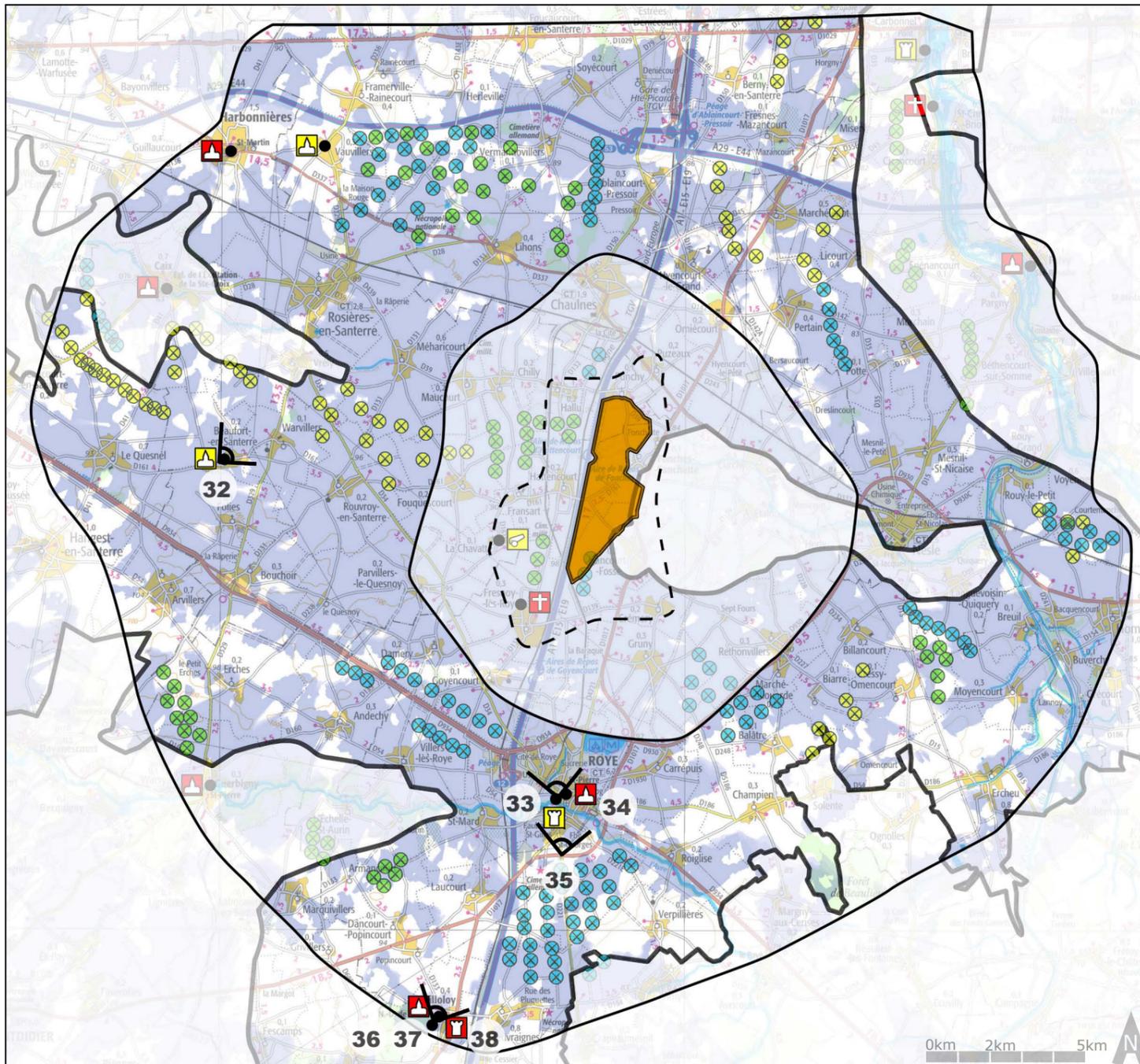
30- Vue depuis la D1017 au nord de Marchélepot, vers le plateau du Santerre



31- Vue depuis la D934, au sud-est de Bouchoir, vers le plateau du Santerre

Depuis les grands axes départementaux du Santerre (D1029, D1017, D934), mais aussi depuis les autoroutes, voies ferrées et le canal, dans l'aire d'étude éloignée, l'aire d'étude éloignée se situe toujours à l'arrière plan. Dans la plupart des champs de vision, d'autres parcs éoliens sont visibles ; ces grands axes de circulation sont en effet des lignes d'appuis pour de nombreux parcs éoliens du Santerre. **La sensibilité paysagère est donc modérée s'affaiblissant avec l'éloignement.**

c- les monuments protégés situés dans l'unité paysagère du Santerre

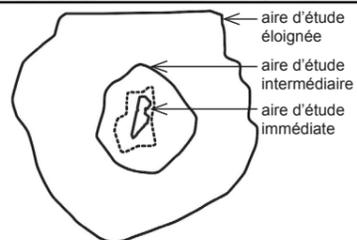


- Eglise/Chapelle classée
- Eglise/Chapelle inscrite
- Château/Fortifications classées
- Château/Fortifications inscrites

- Croix/Cimetière classé
- Blockhaus inscrit

Statut éoliennes :

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



Aplat ZVI : zone de visibilité potentielle et théorique de l'aire d'étude immédiate à 150 m de haut.

Carte de localisation des édifices protégés de l'unité paysagère du Santerre - aplat ZIV et points de vue

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

AE	UP	COMMUNE	MONUMENT	TYPE	EPOQUE	ELEMENT	SITUATION	PROPRIETE	CLASSEMENT	ZVI
AEE	S	BEAUFORT EN SANTERRE	EGLISE	HAUT	12EME SIECLE	EGLISE	CENTRE BOURG	PUBLIQUE	IMH	potentiellement visible
AEE	S	HARBONNIERES	EGLISE PAROISSIALE SAINT	HAUT	15EME-16EME-17EME	EGLISE	CENTRE BOURG	PUBLIQUE	CMH	hors ZVI
AEE	S	ROYE	ANCIENS REMPARTS	HAUT	MOYEN AGE	ENCEINTE-TOUR-COURTINE	FORTIFICATION DE L'AGGLOMERATION	PUBLIQUE	IMH	potentiellement visible
AEE	S	ROYE	EGLISE SAINT PIERRE	HAUT	15EME-16EME-20EME SIECLE	CHŒUR-DECOR INTERIEUR	CENTRE BOURG	PUBLIQUE	CMH	potentiellement visible
AEE	S	TILLOLOY	DOMAINE DE TILLOLOY	HAUT	17EME-18EME-19EME-20EME	COMMUNS-PARC-JARDIN REGULIER-DOUVES-ALLEE-PORTAIL	EN LIMITE DE BOURG	PRIVEE	CMH	potentiellement visible
AEE	S	TILLOLOY	EGLISE	HAUT		EGLISE	EN LIMITE DE BOURG	PUBLIQUE	CMH	potentiellement visible
AEE	S	VAUVILLIERS	EGLISE SAINT ELOI	HAUT	12EME-16EME-17EME-18EME	CHŒUR-TRANSEPT	CENTRE BOURG	COMMUNALE	IMH	hors ZVI

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée pour le projet éolien de Champ Serpette, l'unité paysagère du Santerre compte 7 monuments protégés au titre des Monuments Historiques. D'après l'aplus ZVI de la carte générale de localisation des monuments protégés (p33) l'aire d'étude immédiate est potentiellement visible depuis 5 de ces monuments :

EGLISE DE BEAUFORT EN SANTERRE

Inscrite Monument Historique

Éléments protégés = l'église en totalité

Sensibilité nulle du fait de l'éloignement et des nombreux éléments de paysages qui masquent le plateau



32- Vue sur l'église de Beaufort-en-Santerre

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

ANCIENS REMPARTS DE ROYE

Inscrits Monument Historique

Eléments protégés = enceinte, tour, courtine

Sensibilité nulle car les remparts se situent dans un environnement urbain, sans dégagement visuel vers le plateau.



33- Vue sur les remparts de Roye, au sud du centre-ville.

EGLISE DE ROYE

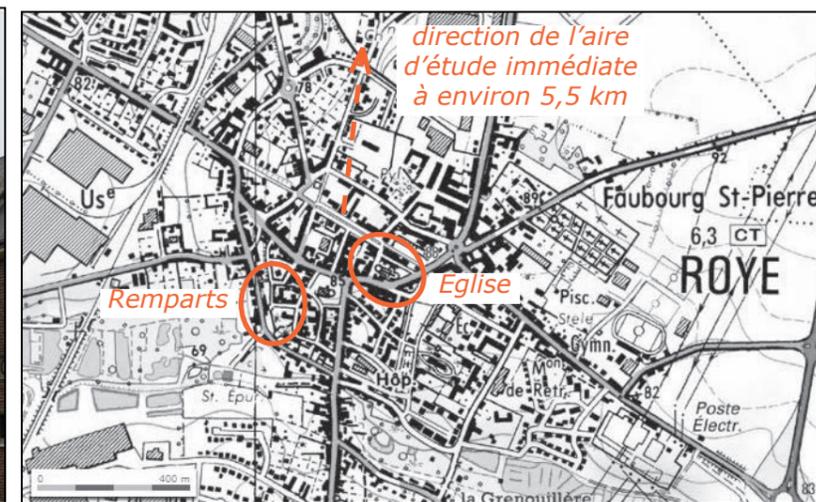
Classée Monument Historique

Eléments protégés = Eglise en totalité - Nef, clocher et transept

En vue éloignée, le clocher de l'église se trouve dans le même champ de vision que le projet de parc éolien ; la sensibilité est faible à modérée, en particulier dans l'axe de vue sud->nord.



34- Vue sur l'église de Roye au coeur du centre-ville.



35- Vue vers le centre de Roye depuis la D221 à l'entrée sud de la ville

prise de vue réactualisée en oct 2017

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

DOMAINE DE TILLOLOY

Classé Monument Historique

Eléments protégés = communs, parc, jardin régulier, douves, allée, portail

Sensibilité faible : bien que la zone d'étude se situe dans la perspective du Domaine, elle est éloignée de plus de 11 km, et des boisements limitent l'étendue du champ de visibilité à l'horizon.

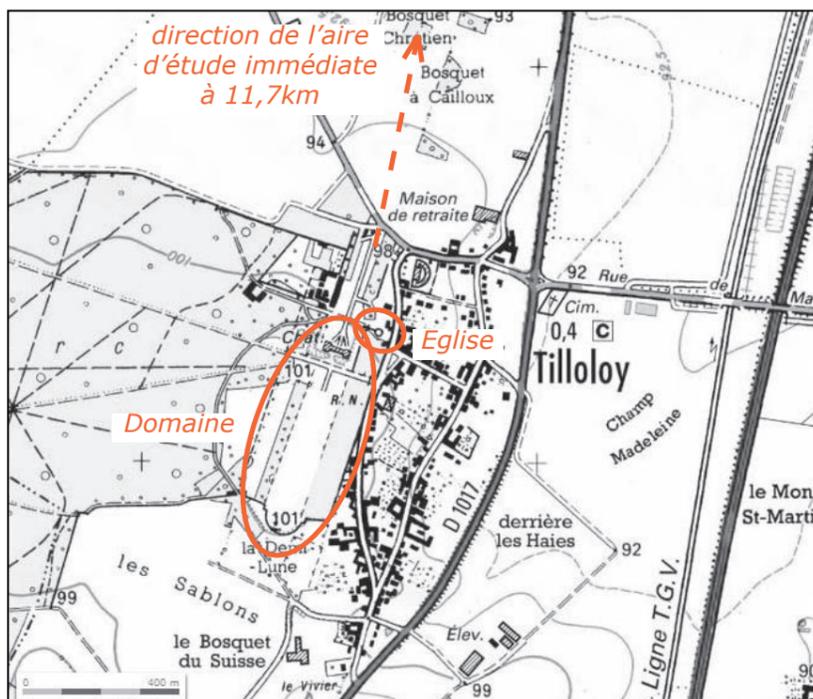


36- Vue sur le château de Tilloloy depuis la grille d'entrée.



direction de l'aire d'étude
immédiate à 11,7 km

37- Vue sur la perspective qui s'ouvre depuis le domaine de Tilloloy, vers le nord.



EGLISE DE TILLOLOY

Classée Monument Historique

Eléments protégés = l'église en totalité

Sensibilité nulle car l'aire d'étude ne se situe pas dans le champs de visibilité depuis l'église.



direction de l'aire d'étude
immédiate à 11,7 km

38- Vue sur l'église de Tilloloy, façade du château à l'arrière-plan.

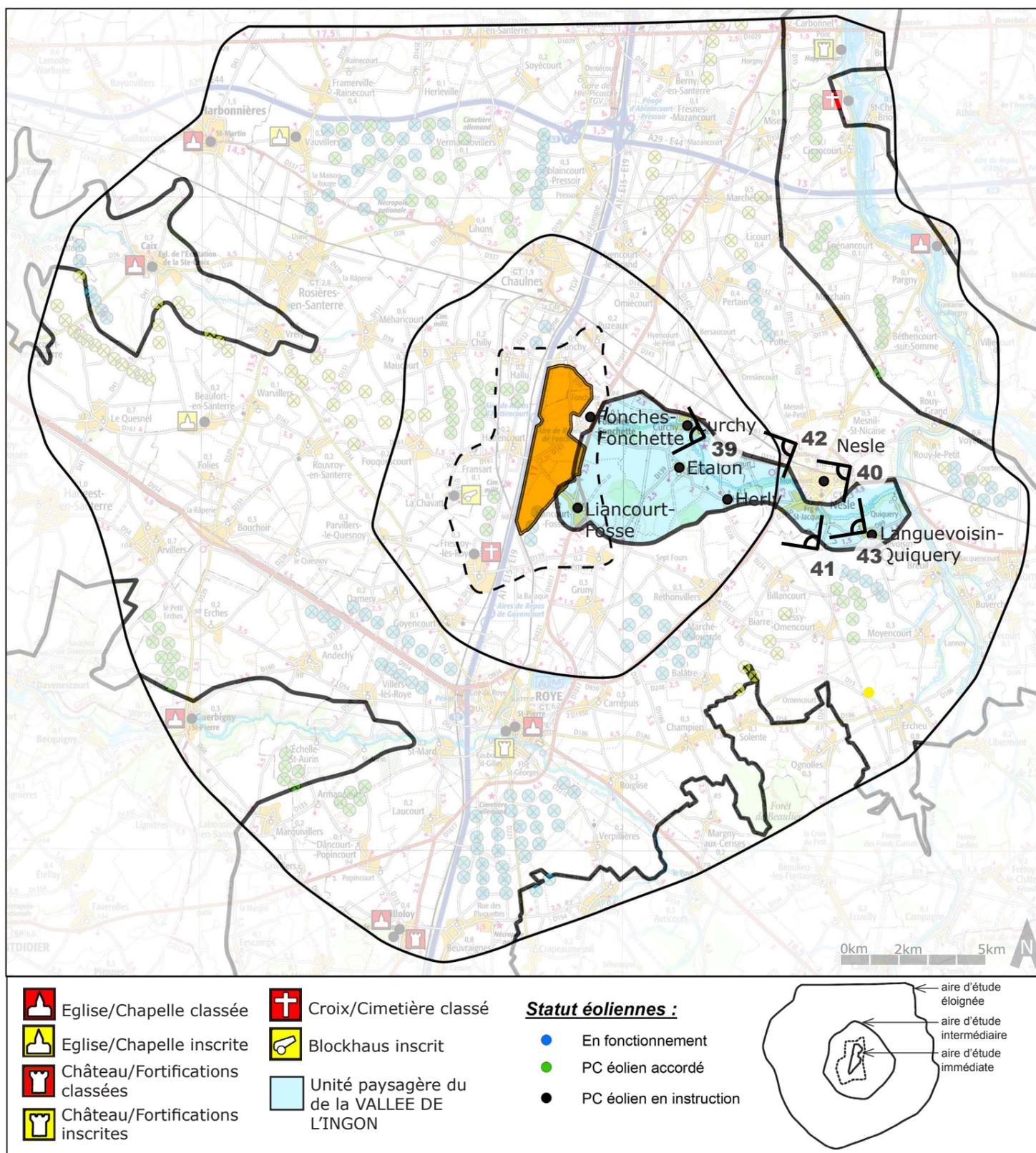
ENJEUX / SANTERRE

C'est le Santerre qui couvre la quasi totalité de l'aire d'étude éloignée pour le projet de Champ Serpette. C'est dans ce paysage de plateau que se trouvent les principaux axes de circulation, les villages et gros bourgs, et de nombreux éléments de paysage : les lignes électriques, les antennes, les bâtiments industriels, les château d'eau, les parcs éoliens...

La plupart des problématiques paysagères vis à vis du projet éolien se situent donc dans cette unité de paysage ; elles sont nuancées par l'étendue de ce territoire, ces vastes champs de visibilité, son contexte éolien.

L'enjeu paysager depuis le Santerre, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, est donc modéré à faible, du fait de l'éloignement et du contexte éolien.

2 LA VALLEE DE L'INGON



a- Un paysage à petite échelle en contraste avec le Santerre

La vallée de l'Ingon est un des «ensemble paysager remarquable» de Picardie (source SRE Picardie) : un paysage à petite échelle, particulièrement évocateur de l'entité paysagère à laquelle il appartient, caractérisé par un «micro paysage» qui contraste fortement avec les grandes étendues ouvertes du Santerre.

L'Ingon prend sa source sur le territoire de la commune de Fonches-Fonchette dans le bois de la Bourie, à l'est du bourg. L'Ingon a en fait trois sources dans ce bois : la Fontaine Source, la source La Bourie Blanche, et la source la Bourie Noire.

Au terme d'un parcours de 10,4 km, orienté ouest-est cette petite rivière de 2-3 m de large en moyenne se jette dans le canal du Nord à Nesle après avoir arrosé, dans le sens amont vers aval, les communes de Curchy, Étalon, Herly, et Languevoisin-Quiquery.

«Eloignées des axes de circulation, les vallées de la Luce et de l'Ingon sont de discrètes incisions à travers les horizons céréaliers du plateau du Santerre. Leurs méandres, leur végétation ripisylve et les quelques éléments d'architecture anciennes, les distinguent des paysages d'openfield alentour.» Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.



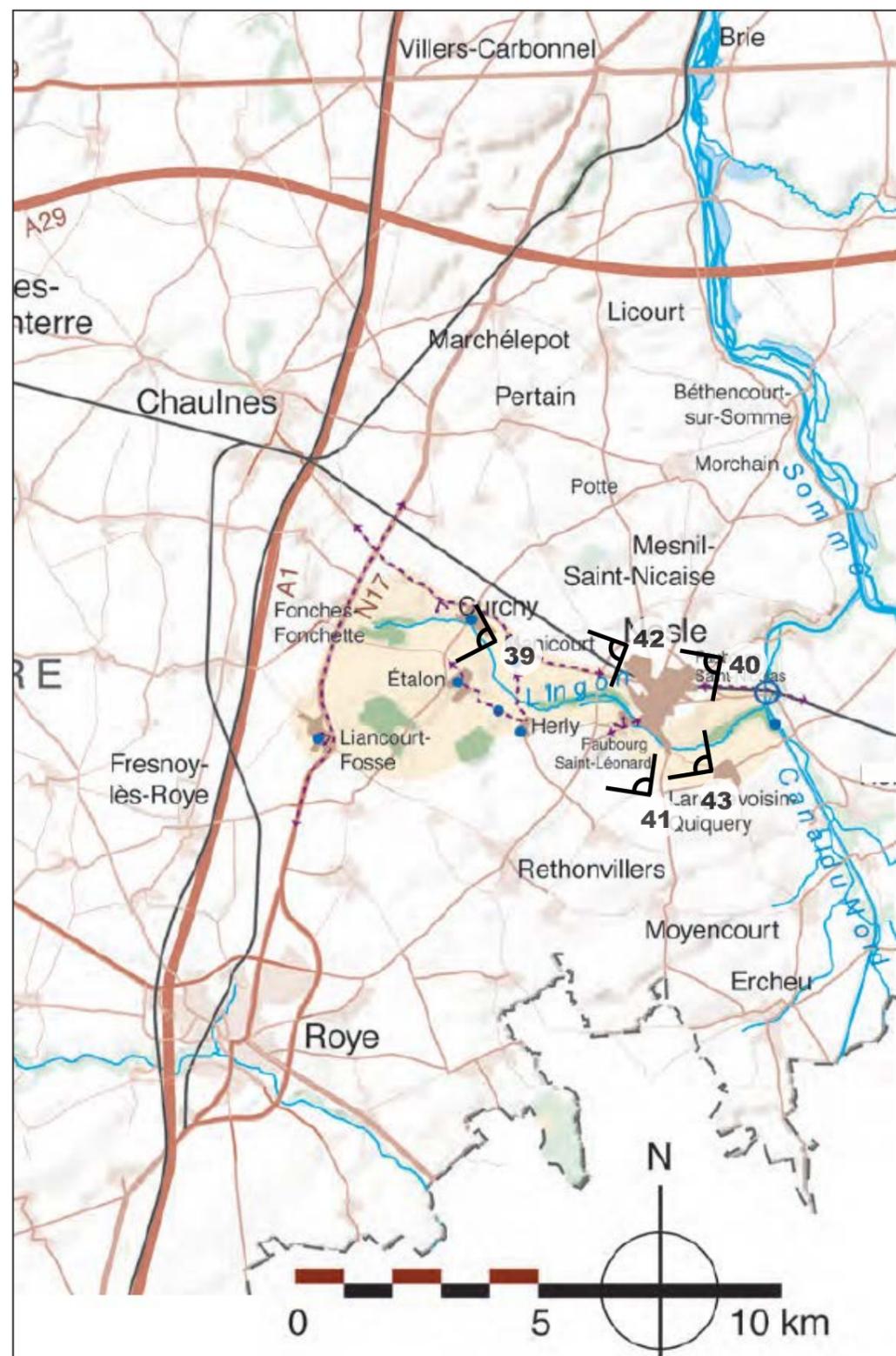
39- La vallée de l'Ingon à Curchy

b- Situation par rapport au projet de Champ Serpette

L'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette s'arrête, à l'est, aux limites de l'unité paysagère de la vallée de l'Ingon, le long de la D1017.

Une grande partie de cette unité paysagère se trouve donc l'aire d'étude intermédiaire: entre la D1017 et la rocade de Nesle. Ce paysage proche du projet est étudié en détail au chapitre III.

Au delà de Nesle, et jusqu'au Canal du Nord, l'unité paysagère de la vallée de l'Ingon se limite aux coteaux à faible pente annoncés, depuis le plateau, par des bandes boisées qui soulignent l'horizon proche.



Cartographie des éléments caractéristiques du paysage. Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme

c- Les paysages de la Vallée de l'Ingon - description extraite de l'Atlas des Paysages de la Somme :

Éléments caractéristiques du paysage :

«La modeste vallée de l'Ingon est un territoire secret cerné - et protégé - par un triangle de voies de communications. Il est limité à l'ouest par l'ex-N17 qui longe l'autoroute A1, et par deux routes départementales qui convergent vers le canal du Nord : au nord la D337 et au sud, la D930».*

> «L'identité agricole de ce territoire se perçoit de façon immédiate par les dimensions des terres de culture, l'importance des sucreries (Saint-Louis à Nesle) ainsi que par les vestiges d'anciennes râperies».*

> «Par opposition aux paysages de la vallée de l'Ingon, les territoires alentours sont structurés par la logique agro-industrielle : silos à l'est de Languevoisin-Quiquery, voie ferrée de marchandises entre Chaulnes et Eppeville, sucrerie et usine chimique à Nesle».*

* Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme



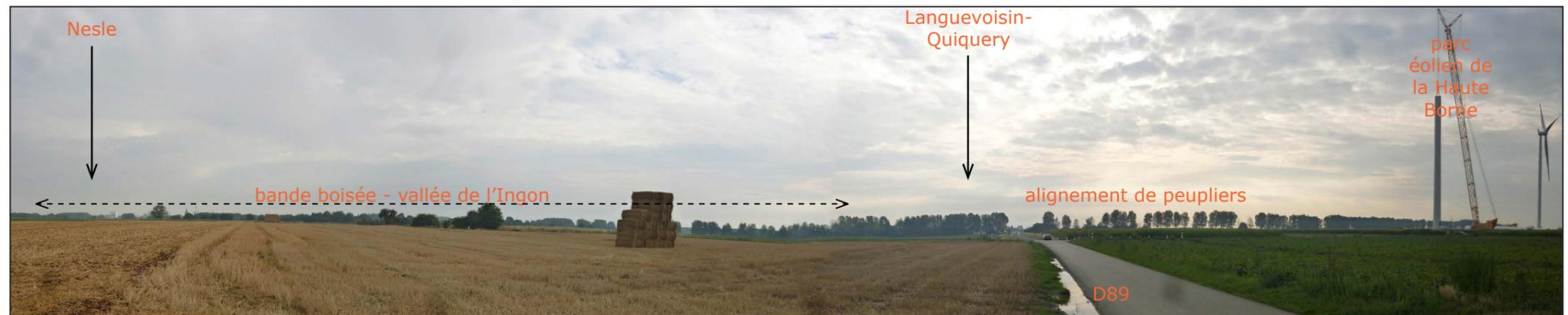
40- Silhouette de Nesle depuis la D930C à l'entrée est de la ville

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

d- Echelle du paysage de la vallée de l'Ingon, dans l'aire d'étude éloignée

Points de repère :

Depuis les rebords du plateau du Santerre, la vallée de l'Ingon est surlignée par une fine bande boisée. Nesle et sa zone agro-industrielle émergent de ce long horizon plan, repère accentué par les nuées blanches qui s'en échappent. Des alignements de peupliers viennent prolonger ces longues horizontales sombres interrompues parfois par la silhouette discrète d'un village. L'échelle verticale est donnée par quelques repères ponctuels et saisonniers (là, un empilement de bottes de paille), et par le développement de parcs éoliens.



41- Vue panoramique depuis la D89 vers Nesle et Languuevoisin-Quiquery, en limite sud de l'unité paysagère de la vallée de l'Ingon. Projet de Champ Serpette hors champ.

Vues depuis les axes de circulation :

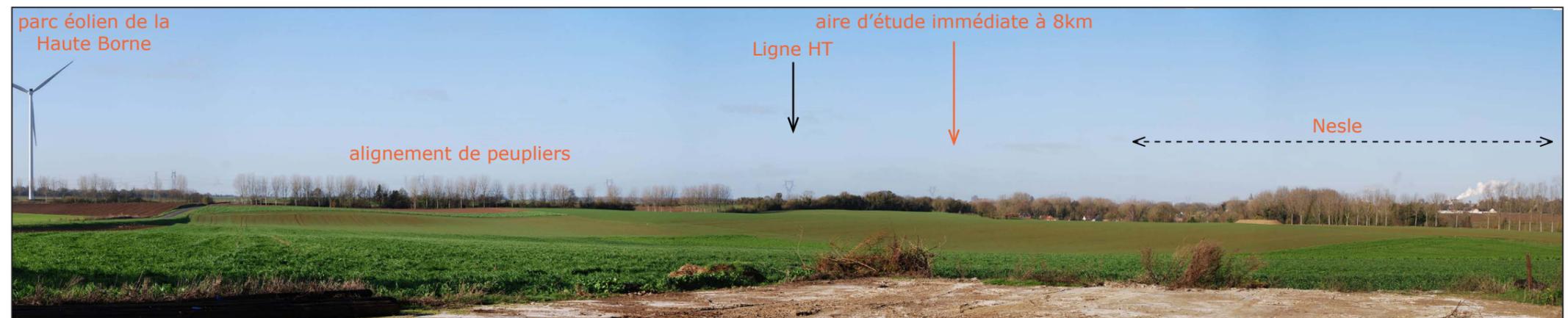
«La modeste vallée de l'Ingon est un territoire secret cerné -et protégé- par un triangle de voies de communication». Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme. La D930 et la D337 notamment offrent une approche panoramique extérieure de ce paysage. Depuis la rocade de Nesle, la dépression de la vallée est bien lisible ; le paysage du plateau se découpe à l'arrière plan. L'ensemble de parcs éoliens situé au sud de Rethonvilliers (13 éoliennes), à 5,5 km, s'insère tout en longueur sur la ligne d'horizon.



42- Vue depuis la rocade de Nesle sur le nord de l'unité paysagère de la vallée de l'Ingon. Projet de Champ Serpette hors champ.

En aval de Nesle, la vallée s'éloigne du projet de Champ Serpette :

Depuis le fond de la vallée de l'Ingon, à l'aval de Nesle, les horizons boisés ou arborés sont rapprochés. Le paysage du plateau et ses repères verticaux apparaissent ponctuellement mais leur impact visuel est limité. Distant de 7 à 12 km de la vallée, le projet de Champ Serpette se trouve donc éloigné et masqué par les structures végétales qui caractérisent la vallée.



43- Vue depuis la vallée de l'Ingon entre Languuevoisin-Quiquery et Nesle, vers l'aire d'étude immédiate, à l'ouest.

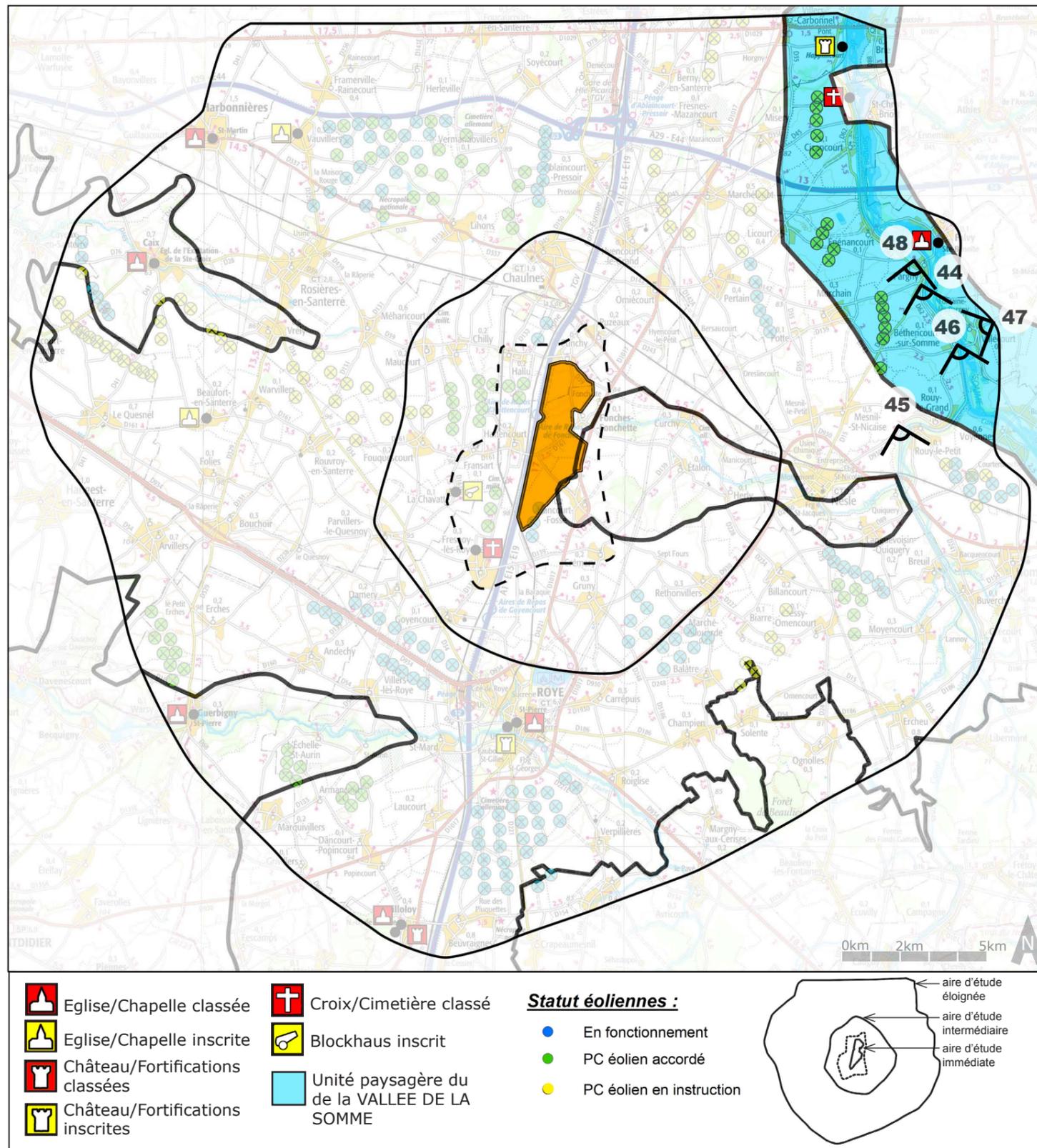
ENJEUX / VALLEE DE L'INGON

Depuis l'aire d'étude éloignée, en aval de Nesle, les ouvertures de champ visuel depuis la vallée de l'Ingon sont limitées par les structures végétales qui contrastent avec les grandes étendues du Santerre. Distant de 7 à 12 km, l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette est éloignée, à l'arrière-plan. **L'enjeu paysager depuis la partie aval de la vallée de l'Ingon est donc faible.**

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

3 LA VALLEE DE LA SOMME



a- la Somme-amont

La large vallée de la Somme traverse tout le département, depuis sa source dans l'Aisne, à la Manche où elle se jette, au terme d'un parcours de 245 km. Les paysages et les usages de cette vallée ont amené à identifier plusieurs séquences ; à l'échelle de l'aire d'étude éloignée pour le projet de parc éolien de Champ Serpette, c'est une partie de l'entité «Somme-amont» qui limite, au nord-est, le territoire d'étude.

«Situé à la limite est du département, ce territoire (entre Péronne et Ham) présente un paysage plat, peu urbanisé et traversé par le canal du Nord. Ses horizons sans limite accrochent peu de repères. Les destructions successives de trois guerres en moins d'un siècle masquent souvent la longue mémoire de ces paysages. Sur ce parcours, la vallée est peu profonde. Elle coule en surface d'un plateau exceptionnellement plat et ne se signale parmi les terres cultivées du Santerre et du Vermandois que par la silhouette de son long cordon ripisylve». *Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.*



44- La vallée de la Somme à Pargny

En amont de Béthencourt, «la Somme canalisée adopte le cours sinueux du fleuve. A l'aval en revanche, la section de canal du Nord qui emprunte la vallée de la Somme de Béthencourt à Péronne, est une voie d'eau à grand gabarit aux longs tracés rectilignes.» *Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.*



45- Le Canal du Nord à Rouy-le-Petit, en limite de l'unité paysagère de la vallée de la Somme.

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

b- Situation par rapport au projet de Champ Serpette

La limite est de l'unité paysagère de la vallée de la Somme est distante de plus de 7,5 km des limites de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette. Cette ensemble paysager marque la découpe nord-est et est de l'aire d'étude éloignée

c- Les paysages de la Vallée de la Somme-Amont - description extraite de l'Atlas des Paysages de la Somme :

Le paysage rigoureusement plat des terres céréalières du Santerre

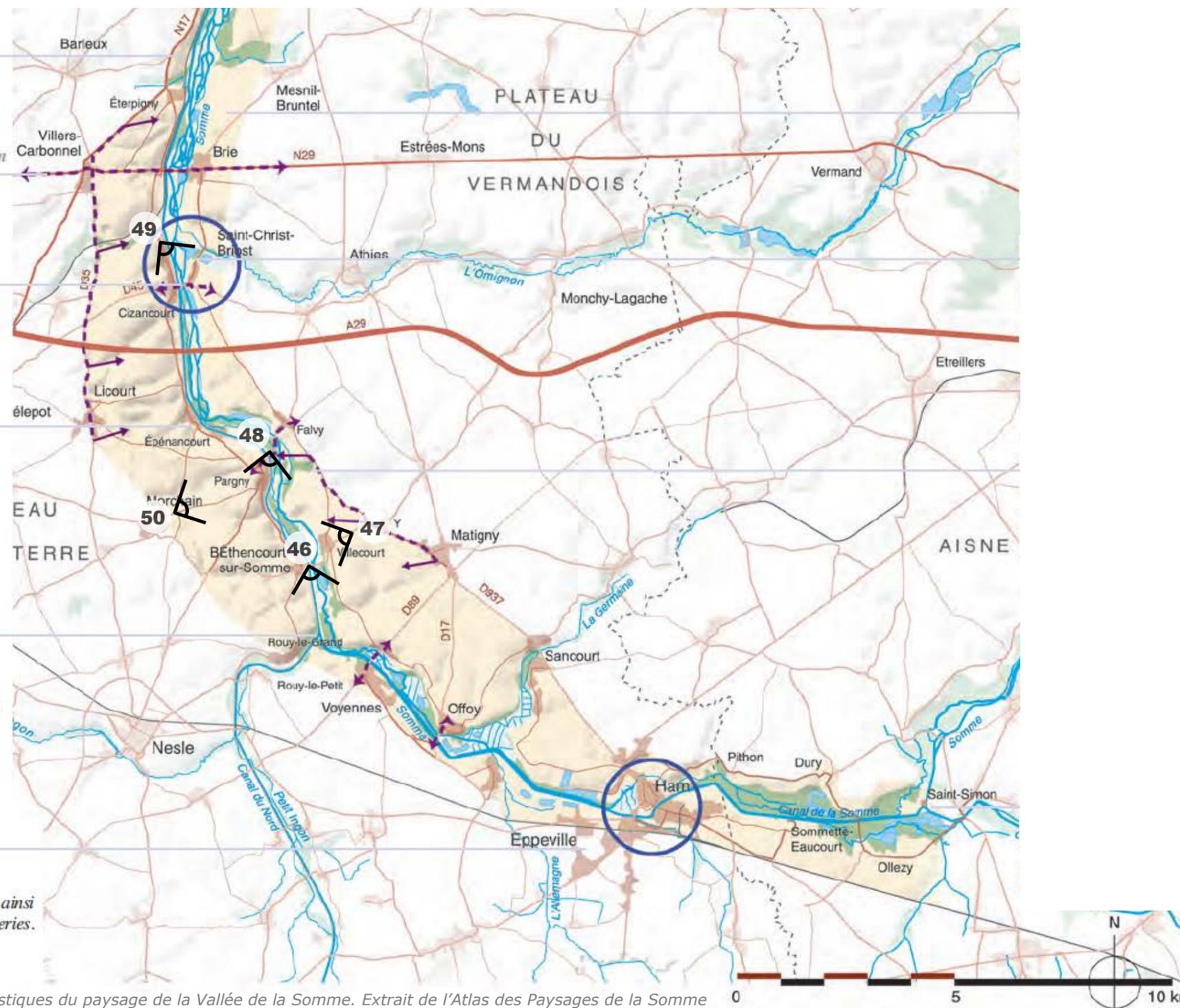
L'ancienne voie romaine Amiens/ Saint-Quentin franchissant la vallée au village de Brie.

*La chaussée de Saint-Christ-Briost
Une lecture transversale de la vallée montrant la juxtaposition du canal du Nord, et la vallée de la Somme artificiellement maintenue en eau par des chaussées.*

*Râperie d'Épénancourt
Témoin de l'équipement agro-industriel qui jalonne logiquement et régulièrement une voie d'eau. Épénancourt est également le site du déversoir du canal du Nord qui assure la régulation hydraulique de la voie d'eau.*

*Béthencourt-sur-Somme
Sur la commune de Béthencourt se situe le point de séparation du canal du Nord et de la vallée de la Somme qui rejoint au sud, la vallée de l'Oise.*

*La sucrerie d'Épeville (Ham-Epeville)
Les destructions de la guerre de 14/18 furent l'occasion de restructurations industrielles. La Compagnie Nouvelle des Sucrieries Réunies a ainsi regroupé sur le site d'Épeville 14 anciennes râperies.*



Cartographie des éléments caractéristiques du paysage de la Vallée de la Somme. Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme

d- Echelle du paysage de la vallée de la Somme-amont, et perceptions visuelles vers le projet de Champ Serpette



46- Vue panoramique sur la Somme canalisée à la hauteur de Berthencourt-sur-Somme



47- Vue panoramique depuis Villécourt sur la vallée de la Somme vers le plateau du Santerre et l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette.

L'échelle du grand éolien à venir : Depuis la vallée de la Somme, les coteaux sont à peine perceptibles, à l'arrière des structures végétales et des constructions villageoises. Actuellement peu de points de repère verticaux marquent la ligne d'horizon, si ce n'est certains clochers (comme celui de Pargny) ou des éoliennes éloignées (parc de la Solerie, à 6 km à l'ouest de Villécourt). Sur la carte de localisation de l'unité paysagère de la vallée de la Somme, plusieurs parcs éoliens dont le PC a été accordé figurent sur le coteau ouest de la Somme, en un ensemble assez continu d'alignements orienté nord-sud. Aucun n'est construit en 2017 ; l'échelle du grand éolien est donc à venir sur ces panoramas. L'aire d'étude immédiate, située à plus de 10 km se trouvera donc à l'arrière de cet ensemble éolien de premier-plan.



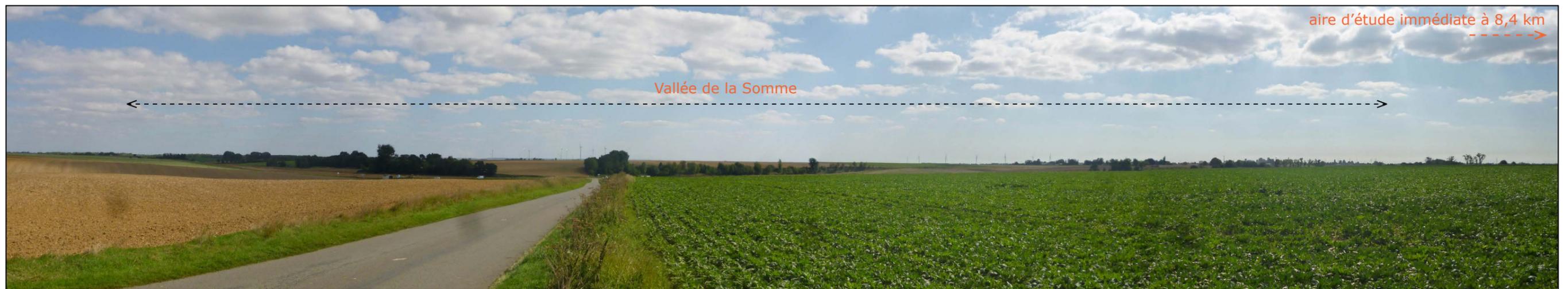
48- Vue panoramique sur le bourg de Pargny, vers l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette.

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

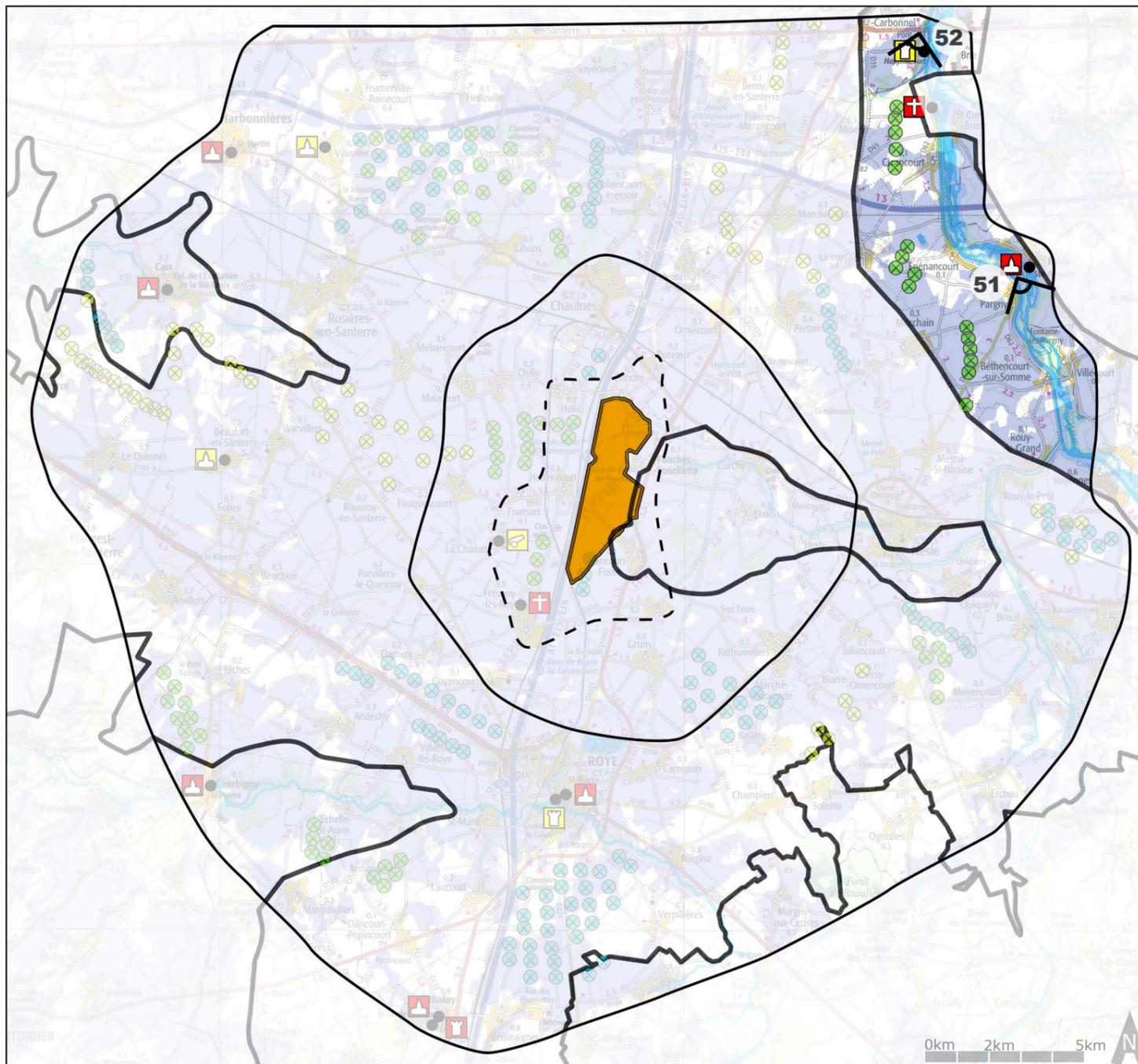


49- Vue panoramique sur la chapelle de Briost, à la hauteur de Saint-Christ-Briost



50- Vue panoramique sur la dépression de la vallée de la Somme depuis la sortie est de Morchain

e- Des monuments protégés en bord de Somme

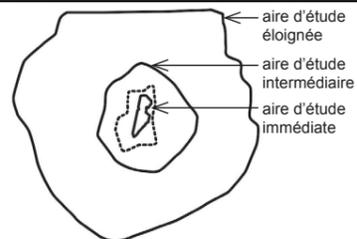


-  Eglise/Chapelle classée
-  Eglise/Chapelle inscrite
-  Château/Fortifications classées
-  Château/Fortifications inscrites

-  Croix/Cimetière classé
-  Blockhaus inscrit

Statut éoliennes :

-  En fonctionnement
-  PC éolien accordé
-  PC éolien en instruction



 Aplat ZVI : zone de visibilité potentielle et théorique de l'aire d'étude immédiate à 150 m de haut.

Carte de localisation des édifices protégés de l'unité paysagère de la Vallée de la Somme - aplat ZIV et points de vue

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

AE	UP	COMMUNE	MONUMENT	TYPE	EPOQUE	ELEMENT	SITUATION	PROPRIETE	CLASSEMENT	ZVI
AEE	VS	FALVY	EGLISE	HAUT		EGLISE	CENTRE BOURG	COMMUNALE	CMH	potentiellement visible
AEE	VS	SAINT CHRIST BRIOST	ANCIEN CIMETIERE	BAS		ANCIEN CIMETIERE	DANS UN HAMEAU	PUBLIQUE	CMH	hors ZVI
AEE	VS	VILLERS CARBONNEL	RESTES DU CHATEAU D'HAPPLAINCOURT	BAS	13EME SIECLE	RESTES DU CHATEAU	ISOLE	PRIVEE	IMH	potentiellement visible

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée pour le projet éolien de Champ Serpette, l'unité paysagère de la vallée de la Somme compte 3 monuments protégés au titre des Monuments Historiques.

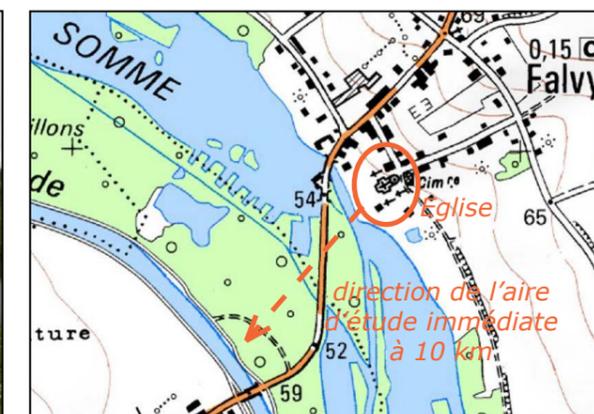
D'après l'aplat ZVI de la carte générale de localisation des monuments protégés (p33) l'aire d'étude immédiate est potentiellement visible depuis 2 monuments situés en bord de Somme : **l'église de Falvy et les restes du château d'Happlaincourt à Villers-Carbonnel.**

EGLISE DE FALVY

Classée Monument Historique

Eléments protégés = l'église en totalité

Sensibilité nulle car l'église est en fond de vallée, sans dégagement visuel



51- Vue sur l'église de Falvy, au coeur des structures végétales fermées des marais de la Somme.

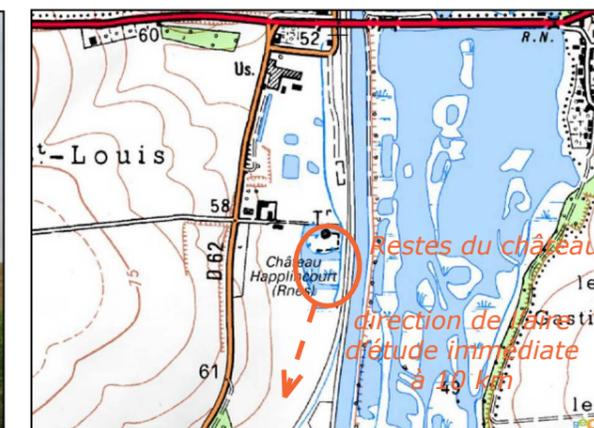
RESTE DU CHATEAU D'HAPPLAINCOURT

- Villers Carbonnel - Inscrit Monument Historique

Eléments protégés = les vestiges en totalité

Non visible de l'espace public

Sensibilité nulle car le site se trouve dans un contexte végétal dense, sans dégagement vers le plateau



52- Vue en direction des restes du château d'Happlaincourt depuis la D62 : à l'état de vestiges, et situés à l'arrière-plan, dans un cordon ripisylve en bord de Somme, ils ne sont pas visibles de la route.

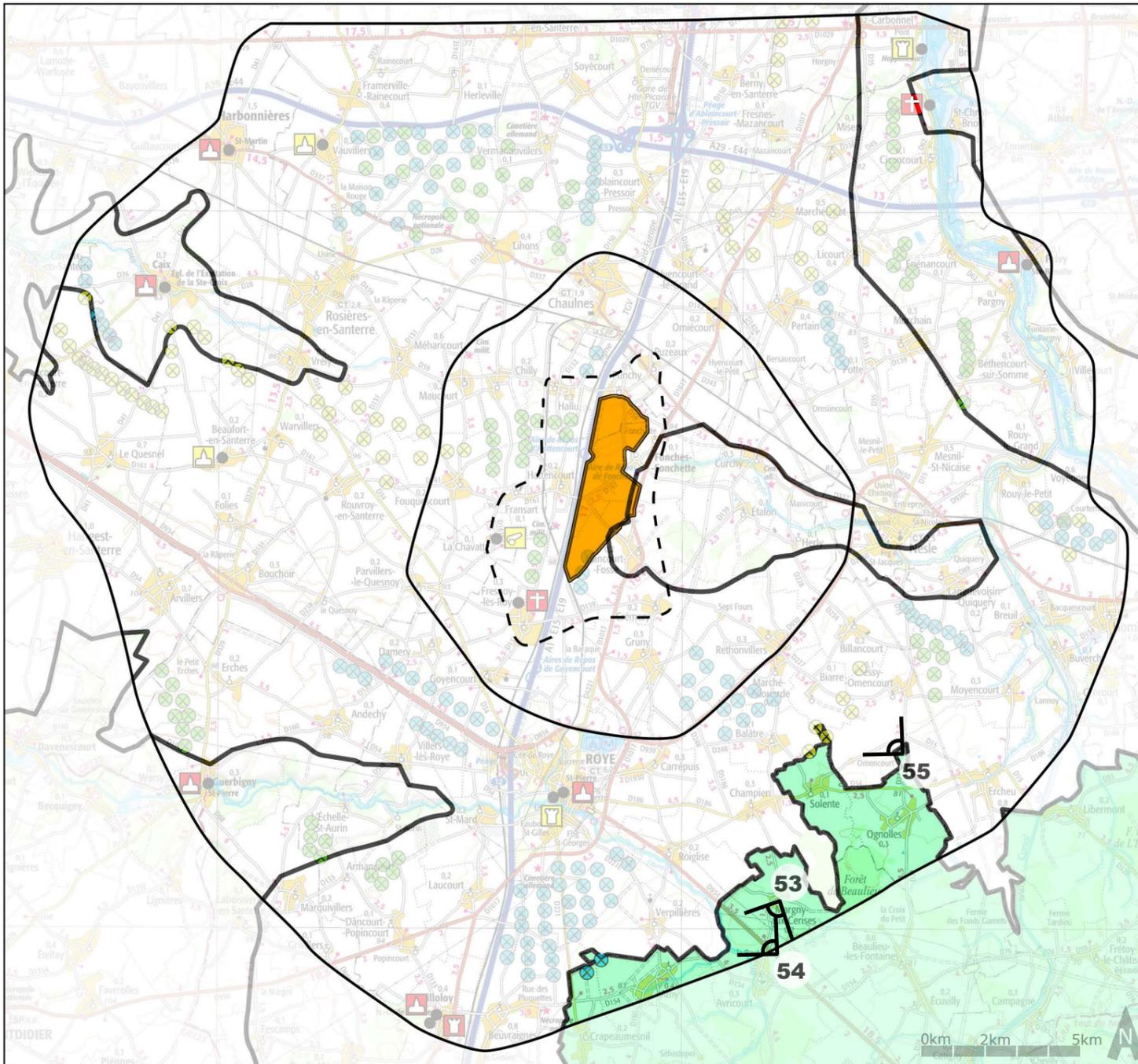
ENJEUX / VALLEE DE LA SOMME

L'échelle du grand éolien est en projet dans le paysage proche de la vallée de la Somme, en particulier sur les coteaux ouest. Ce paysage éolien en devenir va donc se situer entre ces paysages de vallée et l'aire d'étude immédiate, limitant ainsi les enjeux paysagers aux premiers-plans visibles.

Les enjeux patrimoniaux sont nuls.

Les enjeux paysagers depuis les paysages de la vallée de la Somme sont faibles à nuls.

4 LE NOYONNAIS



Eglise/Chapelle classée	Croix/Cimetière classé	Statut éoliennes :		
Eglise/Chapelle inscrite	Blockhaus inscrit			En fonctionnement
Château/Fortifications classées	Unité paysagère du NOYONNAIS			PC éolien accordé
Château/Fortifications inscrites				PC éolien en instruction

Carte de localisation de l'unité paysagère du Noyonnais.

a- Un paysage de transition

Le Noyonnais est une entité située au nord-ouest du département de l'Oise, à la limite sud de l'aire d'étude éloignée pour le projet de Champ Serpette. Le découpage de l'unité paysagère correspond à la limite départementale Somme/Oise. Seule une faible partie de ce territoire est concernée par l'étude ; celle-ci fait la transition entre les paysages de grandes cultures du Plateau du Santerre, le Noyonnais vallonné, les collines vers le sud et la vallée de l'Oise. Elle se caractérise par une plaine cultivée dont on devine les premiers vallonnements, avec ponctuellement des poches herbagères et des masses boisées qui limitent les horizons et qui cadrent les vues. «Le paysage de grandes cultures s'hybride avec des boisements, des bosquets et des secteurs herbagers, notamment au pourtour des villages». Extrait de l'Atlas des Paysages de l'Oise.



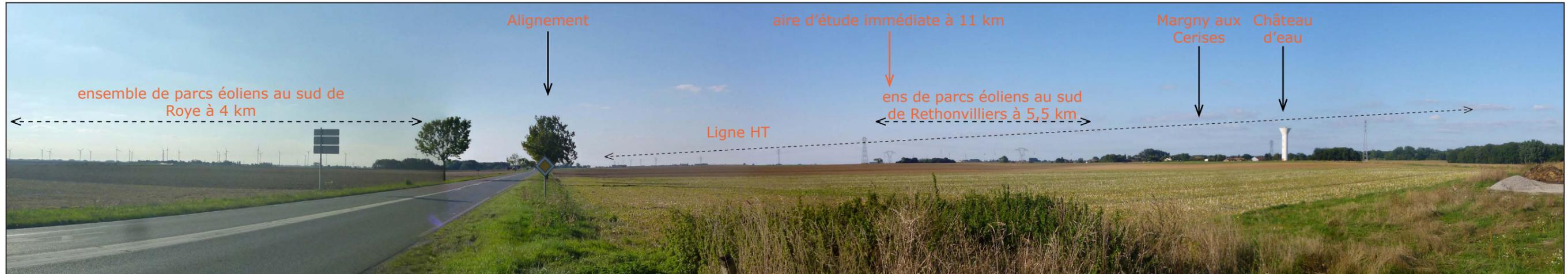
53- Vue sur le Noyonnais entre Margny-aux-Cerises et Avricourt, depuis la D159

Tendances d'évolution de ce paysage : la mise en culture des herbages et le développement des bourgs tendent à faire disparaître les couronnes herbagères, notamment dans la plaine cultivée du nord de l'unité paysagère du Noyonnais. La proximité des grands axes de communication, et particulièrement l'A1, va de paire avec le développement d'activités économiques.

b- Situation par rapport au projet de Champ Serpette

L'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette se situe à une distance comprise entre 8 et 11 km des limites de l'unité paysagère du Noyonnais, vers le nord. Entre les deux, s'étend le plateau du Santerre marqué par la ville de Roye et le réseau d'axes de circulation qui la caractérise, ainsi que les grands parcs éoliens au sud de Roye et au sud de Rethonvilliers.

c- Echelle du paysage du nord Noyonnais, et perceptions visuelles vers le projet de Champ Serpette



54- Vue panoramique depuis la D934 à la transition entre le Noyonnais et le Santerre, vers l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette.

Depuis le Noyonnais, et particulièrement depuis la D934, ancienne voie romaine du réseau polyétoilé convergeant vers Amiens, tous les éléments de paysage qui composent le paysage du Santerre sont bien lisibles :

Les parcs éoliens occupent un grande partie de l'horizon, accompagnés par la perspective des lignes électriques HT, et ponctuellement, d'alignements d'arbres le long de la D934, d'un château d'eau, de silhouettes de villages et de leurs structures végétales...

L'ensemble de ces éléments visibles ne se situe pas sur les mêmes plans paysagers, formant un ensemble complexe où la perception des rapports d'échelle hauteur/profondeur de champ dépend beaucoup de la présence de parcs éoliens.

L'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette se trouve dans le même axe de vue que les grands parcs éoliens du sud du Santerre, encore quelques kilomètres plus au nord.

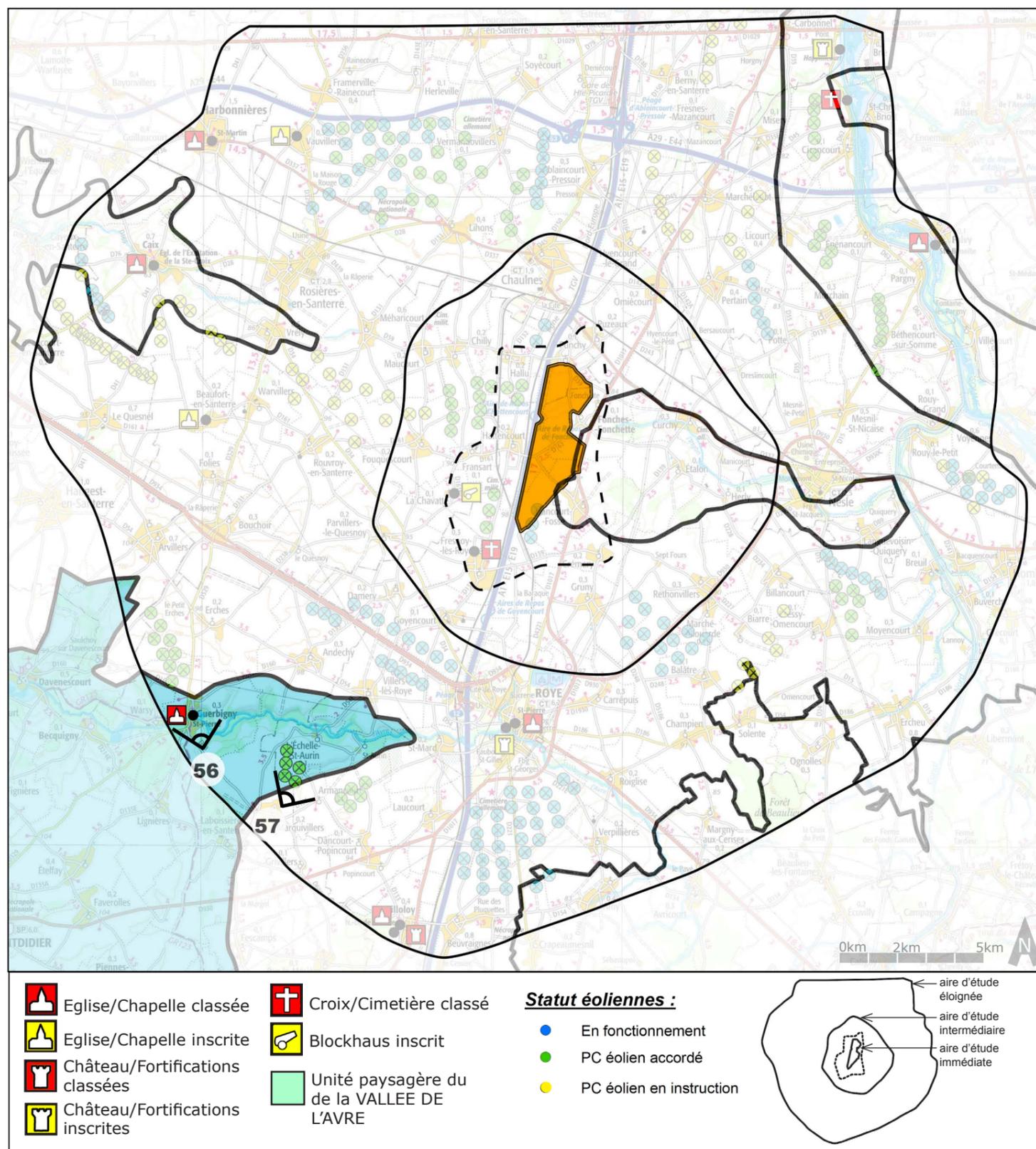


55- Vue panoramique depuis la D24, à la limite nord du Noyonnais, vers l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette.

ENJEUX / NOYONNAIS

Dans le champ de visibilité orienté vers le projet de Champ Serpette depuis l'unité paysagère du Noyonnais, les grands parcs éoliens tels que l'ensemble de parcs éoliens au sud de Roye ou l'ensemble de parcs éoliens au sud de Rethonvilliers sont toujours visibles à l'arrière-plan, distants de 3 à 8 km environ selon les points de vue. Le projet de Champ Serpette est encore plus éloigné à l'arrière-plan, à une dizaine de kilomètres. **L'enjeu paysager depuis les paysages du Noyonnais est donc faible à nul compte tenu de l'éloignement et du paysage éolien déjà visible.**

5 LA VALLEE DE L'AVRE



Carte de localisation de l'unité paysagère de la Vallée de l'Avre.

a- La haute vallée de l'Avre

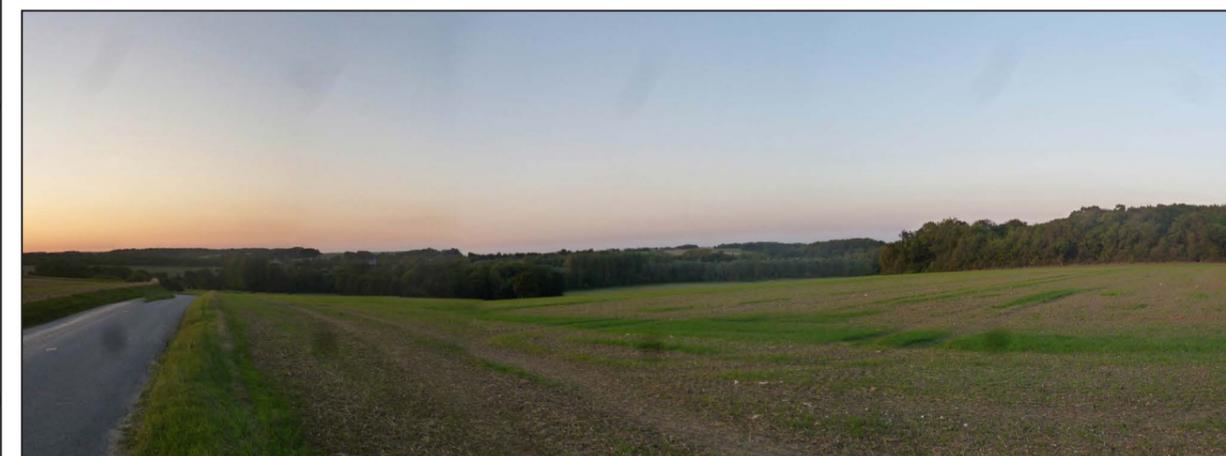
L'Avre prend sa source sur la commune de Amy, à la limite départementale entre la Somme et l'Oise, au sud-est de Roye. Elle traverse le sud de l'aire d'étude éloignée, la ville de Roye avant les premières dépressions plus marquées à l'est de Saint-Mard: c'est l'amorce de l'unité paysagère de la vallée de l'Avre.

Plus précisément, il s'agit de la haute vallée de l'Avre dont une petite partie (entre Saint-Mard et Guerbigny) est concernée par l'aire d'étude éloignée pour le projet de Champ Serpette.

«Par opposition aux terres ouvertes du plateau, les routes et les chemins de fond de vallée découvrent des paysages ombragés, dont les perspectives sont cadrées et les parcours dictés par la géographie.» Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

Les boisements soulignent le rebord du plateau et annoncent le basculement vers les vallons humides.

Le GR123 traverse ce paysage en passant par le bourg de Guerbigny.



56- Vue sur le basculement dans la vallée de l'Avre, entre Marquilliers et Guerbigny.

b- Situation par rapport au projet de Champ Serpette

L'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette se situe à 7 km au moins des limites de l'unité paysagère de la Vallée de l'Avre, vers le nord-est.

L'axe de la haute vallée de l'Avre (plutôt est-ouest) «coupe» celui des grandes infrastructures nord-sud qui traversent le Santerre. Ces lignes fortes du paysages sont accentuées encore par l'ancienne voie romaine Noyon-Amiens (actuelle D934), orientée nord-ouest/sud-est, plaçant Roye au centre d'un réseau étoilé.

L'ensemble de parcs éoliens situés à l'ouest de Roye qui suivent le tracé de la D934 en un double alignement de 16 éoliennes se situent entre le projet de Champ Serpette et les paysages de la vallée de l'Avre.

c- Echelle du paysage de la vallée de l'Avre, et perceptions visuelles vers le projet de Champ Serpette



57- Vue sur les premières dépressions de la vallée de l'Avre, sur le rebord du plateau à l'approche de l'Echelle-Saint-Aurin.

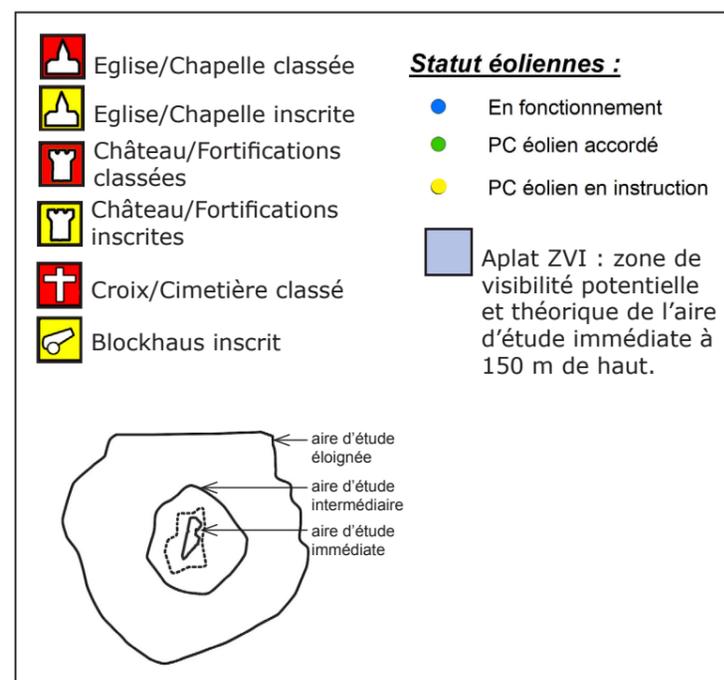
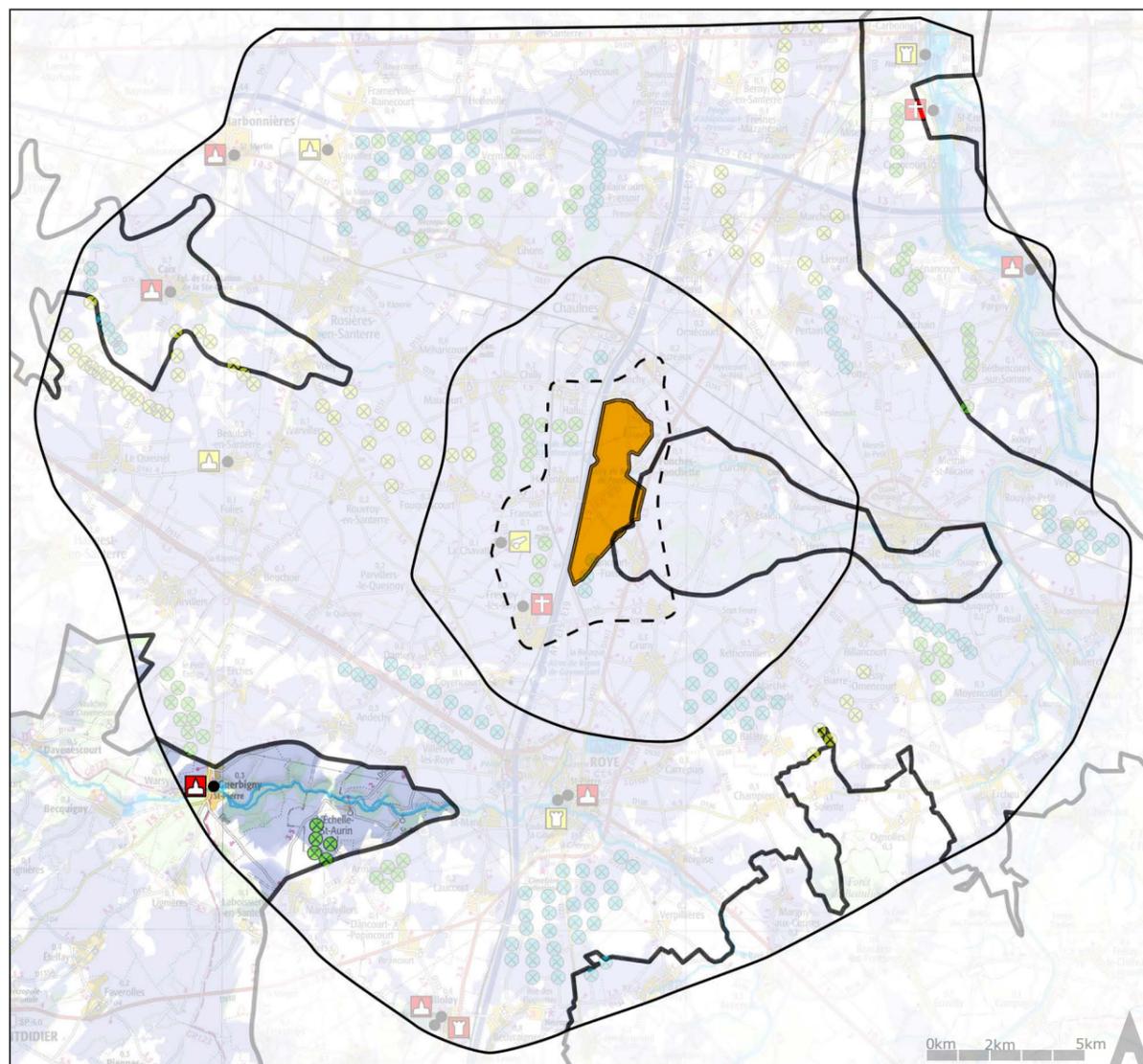
De la dépression de la vallée de l'Avre, on ne distingue, depuis le plateau, que le clocher de l'église de l'Echelle-Saint-Aurin qui émerge des longs cordons boisés caractéristiques de la limite plateau-vallée.

Depuis les rebords sud de la vallée de l'Avre, les principaux repères identitaires du plateau du Santerre sont les parcs éoliens dont la silhouette se découpe au dessus des cordons boisés.

Dans ce champ de visibilité orienté sud-nord, l'ensemble de parcs éoliens à l'ouest de Roye, distants d'à peine 3 km, s'étendent sur l'horizon. Plus loin, on aperçoit l'ensemble de parcs éoliens au sud de Rethonvilliers, à une dizaine de kilomètres.

L'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette se situe à plus de 9 km à l'arrière de l'horizon éolien formé par les parcs éoliens de l'ouest Royen.

d- Des monuments protégés implantés en fond de vallée



Carte de localisation des édifices protégés de l'unité paysagère de la Vallée de la Somme - aplat ZIV et points de vue

AE	UP	COMMUNE	MONUMENT	TYPE	EPOQUE	ELEMENT	SITUATION	PROPRIETE	CLASSEMENT	ZVI
AEE	VA	GUERBIGNY	EGLISE	HAUT	13EME-15EME SIECLE	EGLISE	CENTRE BOURG	PUBLIQUE	CMH	hors ZVI

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'unité paysagère de la vallée de l'Avre ne compte qu'un seul monument protégé : l'église de Guerbigny, classée au titre des Monuments Historiques.

Situé au coeur du bourg, en fond de vallée, elle est hors zone d'influence visuelle (ZVI) du projet de Champ Serpette. Il n'existe donc aucun enjeu patrimonial dans cette unité de paysage.

ENJEUX / VALLEE DE L'AVRE

Depuis la vallée de l'Avre entre Saint-Mard et Guerbigny, la visibilité vers le projet de Champ Serpette est atténuée par l'éloignement, les écrans boisés des premiers-plans, et les alignements d'éoliennes déjà implantées dans le paysage. **Ainsi, les enjeux paysagers du projet de Champ Serpette par rapport aux paysages de la vallée de l'Avre sont faibles à nuls.**